



*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 26 avril 2023*

## **Projet de loi** **approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève (SIG) pour l'année 2022**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 34, alinéa 1, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;  
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;  
vu le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2022;  
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 23 mars 2023,  
décrète ce qui suit :

### **Article unique Rapport de gestion**

Le rapport de gestion des Services industriels de Genève (SIG) pour l'année 2022 est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Le présent projet de loi vise à approuver le rapport de gestion des Services industriels de Genève (ci-après : SIG) pour l'exercice 2022.

### **1. En général**

Depuis 2021, marquée par le début de la guerre en Ukraine, le contexte énergétique connaît de fortes tensions sur les marchés de l'énergie. L'année 2022 s'est caractérisée par des craintes liées à l'approvisionnement énergétique durant l'hiver, au risque de pénurie ainsi qu'à des niveaux de prix inédits sur les marchés des énergies.

Face à ces défis, les SIG se sont mobilisés pour assurer l'approvisionnement en énergies et se préparer aux actions à mener en cas de pénurie dans le cadre des mesures prises par la Confédération. L'entreprise a également contribué à la « Task force énergie » instituée par le Conseil d'Etat pour prévenir une situation de crise et définir un plan d'économies d'énergie en collaboration avec les milieux concernés.

Les répercussions de l'évolution des prix sur les clientes et les clients ont pu être en partie limitées, au moyen notamment de la propre production d'électricité de l'entreprise et d'une stratégie d'approvisionnement et de couvertures d'achats en énergies prudentes. Ces éléments ont permis aux SIG de ne pas augmenter leurs tarifs d'énergie électrique avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, après 2 années de stabilité. Les tarifs du gaz ont par ailleurs été augmentés au 1<sup>er</sup> mai 2022, après la fin de la période hivernale. L'accompagnement de la population et des entreprises a aussi été renforcée, avec l'augmentation des primes éco21 de 50% depuis avril 2022.

Les SIG ont également maintenu un niveau d'investissements soutenu, avec 212 millions de francs engagés dans le canton. Plus du tiers de ces investissements a été consacré au renouvellement et à l'extension des ouvrages et réseaux, afin de garantir la fiabilité, la qualité et la sécurité des prestations des SIG pour fournir à la population l'électricité, le gaz, l'eau potable et traiter les eaux usées. En parallèle, les SIG ont accentué leur engagement en faveur de la transition écologique, avec près de 90 millions de francs investis dans les énergies renouvelables, dont 83 millions de francs pour le développement des réseaux thermiques (cf. par ailleurs infra, ch. 4, Energies). 10 millions de francs ont en outre été engagés pour la construction de la nouvelle usine Cheneviers IV.

## 2. Contexte

### *Cadre fédéral*

En raison des fortes tensions sur l'approvisionnement énergétique dès le début de l'année 2022, le Conseil fédéral a mis en consultation différents projets d'ordonnances prévoyant des mesures de gestion réglementée de l'électricité et du gaz en cas de pénurie. D'autres modifications du cadre légal fédéral destinées à renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique du pays ont été adoptées par les autorités fédérales. Le 30 septembre 2022, le Parlement fédéral a également adopté la loi fédérale sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique, du 30 septembre 2022 (LFiEl; RS 734.91).

Les travaux parlementaires sur le projet de loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (acte modificateur unique; *Mantelerlass*) ont commencé en 2022. Le Conseil des Etats et le Conseil national ont apporté un certain nombre de modifications, notamment en matière de développement des énergies renouvelables.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la taxe sur le CO<sub>2</sub> est passée à 120 francs par tonne (96 francs auparavant). Les émissions de CO<sub>2</sub> ont en effet baissé de 31% à fin 2020 par rapport à 1990, alors que l'objectif de réduction prévu par la loi était de 33%. La taxe atteint ainsi le maximum légal en vigueur.

Le 16 septembre 2022, le Conseil fédéral a adressé au Parlement son message concernant un nouveau projet de révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> pour la période postérieure à 2024, s'appuyant sur un système d'incitations, et non sur l'augmentation des taxes sur l'essence et le CO<sub>2</sub>. Les travaux parlementaires sont en cours.

Le 30 septembre 2022, le Parlement fédéral a adopté, en tant que contreprojet indirect à l'initiative pour les glaciers, une nouvelle loi-cadre intitulée loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI). Le peuple se prononcera sur ce sujet le 18 juin 2023.

### ***Cadre cantonal***

Le 13 février 2022, le peuple a accepté la modification de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 (Cst-GE; rs/GE A 2 00), instituant un monopole cantonal pour le développement et l'exploitation des réseaux thermiques structurants. Sa délégation aux SIG a, quant à elle, été prévue par la loi sur l'énergie, du 18 septembre 1986 (LEn; rs/GE L 2 30), dont les modifications ont été adoptées par le Grand Conseil en 2021. Le dispositif de mise en œuvre est en cours d'élaboration.

Conformément à son plan directeur de l'énergie 2020-2030, le Conseil d'Etat a modifié, courant 2022, le règlement d'application de la loi sur l'énergie, du 31 août 1988 (REn; rs/GE L 2 30.01). Les modifications, qui sont entrées en vigueur le 5 octobre 2022, portent essentiellement sur la substitution des énergies fossiles en faveur des énergies renouvelables, lors du changement des installations de production de chaleur (chaudières), et sur l'abaissement du seuil de l'indice de dépense de chaleur (IDC).

Enfin, la nouvelle loi sur les déchets (loi 12993) a été adoptée par le Grand Conseil le 2 septembre 2022.

### ***Marchés du gaz et de l'électricité***

En 2022, les marchés européens du gaz et de l'électricité ont été marqués par une très forte volatilité des prix, atteignant des niveaux extrêmes à la fin de l'été.

Concernant le gaz, les difficultés d'approvisionnement liées à la guerre en Ukraine combinées au faible taux de remplissage des stocks européens à la sortie de l'hiver 2021-2022 et aux prévisions d'un hiver 2022-2023 froid, ont porté les prix à un niveau atteignant environ 270 euros par mégawattheure fin août 2022. Les importations de gaz liquéfié, les mesures de réduction de consommation et les températures plus clémentes ont permis de retrouver des prix proches de 100 euros par mégawattheure en fin d'année.

Les marchés de l'électricité ont suivi les mêmes tendances que celles du gaz. Les prix ont marqué un pic fin août à près de 650 euros par mégawattheure, pour finir l'année à environ 250 euros par mégawattheure.

### 3. Résultats financiers de l'entreprise SIG (sans consolidation)

#### Remarque liminaire

Le résultat de gestion présente la performance opérationnelle des activités des SIG et permet une comparaison avec le budget. Il ne tient pas compte des effets de la consolidation des sociétés du groupe et de l'application de certaines normes IFRS, telles que celles relatives aux dépréciations de valeurs d'actifs ou aux variations actuarielles afférentes aux engagements de retraite. Les autres éléments exceptionnels, n'entrant pas dans la gestion ordinaire des activités, sont également exclus du résultat de gestion.

Les comptes consolidés des SIG et de leurs filiales, préparés selon les normes comptables internationales IFRS, sont, quant à eux, détaillés dans le projet de loi y afférent.

#### Chiffres-clés

Chiffres-clés 2022 - en millions de francs		Réel 2021	Budget 2022	Réel 2022
SIG HORS FILIALES	<b>PRODUITS</b>	<b>956</b>	<b>954</b>	<b>1 039</b>
	Achats d'énergies	-251	-253	-352
	Charges de personnel	-271	-270	-267
	Autres charges d'exploitation	-110	-106	-121
	Recherche et développement	-17	-12	-3
	Autres charges et redevances	-75	-79	-79
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION - EBITDA <sup>(a)</sup></b>	<b>231</b>	<b>235</b>	<b>215</b>
	Amortissements	-165	-166	-165
	Charges financières nettes	-13	-16	-13
	Prélèvement propriétaires	-10	-10	-10
<b>RESULTAT DE GESTION</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>28</b>	
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>225</b>	<b>270</b>	<b>212</b>	
<i>Effectifs (EPT) fin de période</i>	<i>1 620</i>	<i>1 609</i>	<i>1 619</i>	
GROUPE SIG	Résultat de gestion	43		28
	Dépréciations d'actifs <sup>(b)</sup>	-54		-12
	Effet des participations	14		26
	Impacts IFRS & autres	4		16
	<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>7</b>		<b>58</b>
	<b>FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>270</b>		<b>234</b>
<b>DETTE NETTE FINANCIERE</b>	<b>409</b>		<b>413</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 043</b>		<b>2 534</b>	

(a) Earnings before interest, taxes, depreciation and amortisation

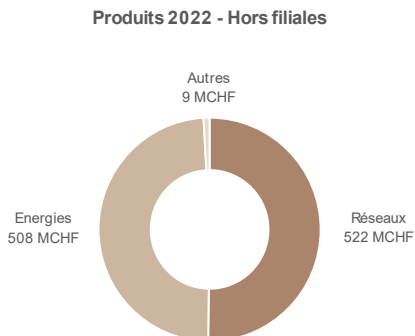
(b) Nettes de la reprise des amortissements comptabilisés en gestion sur ces actifs

#### Résultat de gestion

Le résultat de gestion 2022 des SIG s'est établi à 28 millions de francs, soit un niveau en retrait de 15 millions de francs par rapport au résultat 2021 et au budget. La hausse significative des achats d'électricité et de gaz qui a résulté de la crise énergétique, a constitué le principal fait marquant du résultat de gestion 2022.

## Produits

En corrélation avec la hausse des achats d'énergies, l'augmentation des produits (environ +85 millions de francs par rapport à 2021 et au budget) a été principalement attribuable aux ventes d'électricité (+82 millions de francs) en raison, notamment, de la hausse des prix de vente des contrats en offres de marché. Les volumes de gaz et de thermique ont, quant à eux, diminué respectivement d'environ 340 et 80 gigawattheures par rapport à 2021 en raison des effets climatiques (températures clémentes durant les hivers 2021-2022 et 2022-2023).



## Achats d'énergies

En raison de l'envolée des cours sur les marchés, les achats d'énergies ont enregistré une forte augmentation en 2022, tant par rapport à 2021 qu'en comparaison avec le budget, dans des proportions équivalentes (environ +100 millions de francs, soit environ +40%). Celle-ci a concerné à la fois les achats d'électricité (+87 millions de francs par rapport à 2021 et +71 millions de francs par rapport au budget) et l'approvisionnement en gaz (+15 millions de francs par rapport à 2021 et +29 millions de francs par rapport au budget).

## Charges de personnel et autres charges d'exploitation

Les charges de personnel se sont élevées à 267 millions de francs, soit un niveau très légèrement inférieur au budget (270 millions de francs), en raison, notamment, d'un effet de noria important constaté lors des recrutements.

Par rapport à 2021, la diminution des charges de personnel a été principalement attribuable à la forte baisse de la provision comptabilisée au titre de la prime aux résultats, basée sur l'atteinte des objectifs d'entreprise.

L'effectif en fin de période s'est élevé à 1 619 équivalents temps plein (ETP), soit un niveau stable par rapport à 2021 (1 620), et très proche du budget (dépassement de 0,6%).

En parallèle, les autres charges d'exploitation ont été supérieures au budget de 14% et en hausse de 11 millions de francs par rapport à 2021, en lien principalement avec : i) un volume d'activité en hausse, ii) l'augmentation des charges d'intérim pour pallier notamment des absences de courte durée, iii) l'envolée des prix de certaines matières premières nécessaires à l'exploitation et iv) la requalification comptable de certaines dépenses en exploitation (comptabilisées précédemment à l'actif du bilan).

Les SIG ont par ailleurs lancé en 2022 un programme dénommé « performance responsable » dont l'objectif est d'intégrer systématiquement les 3 axes du développement durable dans les processus de pilotage de l'entreprise. Le programme contient également un volet destiné à renforcer la pérennité économique des SIG.

#### *Recherche et développement*

Les charges de recherche et développement ont très fortement diminué, tant par rapport à 2021 qu'au budget (-14 et -9 millions de francs respectivement). L'année 2021 avait en effet été marquée par une vaste campagne de géophysique en 3 dimensions, menée dans tout le canton dans le cadre du programme GEothermies, qui avait généré des dépenses importantes (12 millions de francs). Par ailleurs, alors que le budget prévoyait la réalisation de 2 forages en 2022, l'entreprise a décidé de reporter la réalisation de ces derniers en 2023, afin de tenir compte des enseignements de l'étude sismique dont les données ont été exploitées durant l'année 2022.

#### *Autres charges et redevances*

Les autres charges et redevances ont enregistré une hausse de 4 millions de francs par rapport à 2021, et en ligne par rapport au budget. L'augmentation des incitations financières versées d'une part, dans le cadre des programmes éco21 (reprise de l'activité après la pandémie de COVID-19 et développement du volet « déchets et économie circulaire ») et, d'autre part, aux auto-producteurs afin d'accompagner le développement du solaire dans le canton, est principalement à l'origine du niveau de dépenses supérieur à l'an passé.

#### *Amortissements et charges financières nettes*

Les amortissements se sont élevés à 165 millions de francs en 2022, soit un niveau stable à la fois par rapport à 2021 et au budget.

Les charges financières ont, quant à elles, été inférieures de 3 millions de francs par rapport au budget, en raison notamment de la baisse de la charge d'intérêts, principalement liée à la forte diminution du fonds de péréquation pluriannuelle.

#### *Attribution d'une part du résultat de gestion*

Les SIG ont enregistré une charge de 10 millions de francs dans leurs comptes de gestion 2022, au titre de l'attribution d'une part du résultat de gestion à leurs propriétaires, conformément à la convention d'objectifs et au budget 2022.

#### **Investissements**

En dépit de la crise énergétique, les SIG ont maintenu un niveau d'investissements soutenu en 2022 avec 212 millions de francs engagés. Il s'agit d'un niveau légèrement en baisse par rapport à celui de 2021 (225 millions de francs) et inférieur de 21% aux prévisions budgétaires (270 millions de francs) en raison de retards de diverses natures sur des projets.

En 2022, l'entreprise a dédié 86 millions de francs d'investissements au renouvellement et à l'extension de ses réseaux et ouvrages pour ses missions historiques en matière d'électricité, de gaz, d'eau potable et d'eaux usées. Ce niveau d'investissements est stable par rapport à 2021.

En parallèle, les SIG ont accru leur engagement en faveur de la transition énergétique, en investissant près de 90 millions de francs dans les énergies renouvelables, principalement pour le développement des réseaux thermiques (83 millions de francs). En particulier, 56 millions de francs ont été dédiés au projet GeniLac (notamment pour la station de pompage du Vengeron et les travaux dans le secteur Aéroport-Grand Saconnex) et 21 millions de francs ont été engagés dans le périmètre du réseau structurant GeniTerre. Les autres investissements dans les énergies renouvelables ont été principalement consacrés aux domaines solaire (4 millions de francs) et hydraulique (2 millions de francs).

En 2022, un montant de 10 millions de francs a également été consacré à la construction de la nouvelle usine de traitement et de valorisation des déchets du canton (Cheneviers IV). La première partie des travaux de construction de cette usine s'est terminée fin 2022. La mise en service du cycle thermique est prévue durant le premier semestre 2023. Les travaux planifiés dans la zone sud en 2023, ont dû en revanche être différés, expliquant un niveau d'investissements très inférieur au budget (38 millions de francs). Le décalage induit par ce report n'aura toutefois d'incidence ni sur



le traitement des déchets du canton, ni sur la fourniture en chaleur des réseaux de chauffage à distance, l'usine actuelle demeurant en exploitation.

Enfin, les SIG ont investi 22 millions de francs dans leurs autres infrastructures (dont près de 65% pour leur réseau et leurs applications informatiques).

<b>Investissements 2022 en millions de francs (hors filiales)</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Electricité	41	40
Gaz	8	6
Eau potable	13	14
Eaux usées	16	18
Telecom	8	7
Thermique	82	83
Photovoltaïque	5	4
Hydraulique	3	2
Cheneviers IV	20	10
Divers énergies / déchets	4	6
Autres infrastructures	20	22
<b>Opérationnels</b>	<b>220</b>	<b>211</b>
<b>Financiers</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>225</b>	<b>212</b>

#### **4. Energies**

Bras industriel du canton dans la mise en œuvre de la politique énergétique et conformément à la convention d'objectifs avec l'entreprise, les SIG agissent au travers des programmes de réduction de la consommation d'électricité et des émissions de CO<sub>2</sub>, du développement de l'énergie solaire ainsi que de la construction des réseaux thermiques et des ouvrages de production qui les alimentent.

##### ***Economies d'énergies et encouragement à la réduction des déchets***

Initié il y a plus de 10 ans, le programme éco21 a permis de générer, en 2022, 17 gigawattheures d'économies d'électricité supplémentaires (total cumulé de 252 gigawattheures par an depuis le début du programme) et une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 103 000 tonnes (509 000 tonnes en

cumulé). Les objectifs 2022 fixés pour le programme éco21 énergie (respectivement 15 gigawattheures et 93 500 tonnes) ont donc été atteints.

Le programme éco21 déchets, destiné à encourager la réduction des déchets incinérables et à contribuer au développement des principes de l'économie circulaire dans le canton de Genève, a permis d'éviter la production de 2 120 tonnes de déchets en 2022. Il s'agit d'une réalisation modeste par rapport à un objectif fixé à 5 300 tonnes pour 2022. Des résultats supérieurs sont attendus dans les années futures grâce à la mise en place de projets destinés à accompagner les grandes entreprises et les collectivités vers un meilleur tri des déchets ainsi qu'à favoriser l'économie circulaire.

### *Electricité*

L'approvisionnement électrique du réseau genevois provient pour environ un tiers de la production locale. L'électricité produite est à plus de 80% d'origine hydraulique. La part restante est issue principalement de l'incinération des déchets ménagers, de la production d'origine solaire et de la biomasse.

Depuis 2017, les SIG proposent à leurs clients la gamme « Electricité Vitale » dont les produits intègrent des pourcentages variables d'énergie renouvelable suisse ou locale. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'ancienne offre de référence Vitale Bleu (100% Hydraulique suisse) est devenue « 10% Vitale Vert » (90% hydraulique suisse), qui contient jusqu'à 10% d'énergie solaire et hydraulique écologique genevoise. Cette évolution vise à accélérer le développement des énergies renouvelables locales.

Depuis l'ouverture partielle du marché de l'électricité en 2009, les clientes et clients dont la consommation annuelle est supérieure à 100 000 kWh ont la possibilité de signer un contrat en offre de marché. Fin 2022, 84% des clientes et clients éligibles à Genève (en volume d'énergie) ont choisi le marché libre, soit un pourcentage stable par rapport à 2021.

Concernant l'énergie solaire, les SIG ont mis en service 4 mégawatts crête additionnels en 2022. Ces nouvelles installations ont notamment concerné les toits de l'aile est de l'Aéroport international de Genève (1,4 mégawatt crête) et ceux de la halle des mâchefers au Bois-de-Bay (1,2 mégawatt crête). Au total, la puissance installée des ouvrages des SIG a atteint 26 mégawatts crête à fin 2022 (y compris consortium avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)), soit un résultat proche de l'objectif fixé à 27 mégawatts crête. Le programme solaire global, regroupant à la fois les ouvrages des SIG et des producteurs indépendants, a permis d'atteindre une puissance installée totale de 100 mégawatts crête dans le canton à fin 2022.

## **Gaz**

La gamme « Gaz Vitale Bleu » vise à compenser les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la consommation de gaz naturel, par le financement de projets environnementaux à Genève et dans le monde. « Gaz Vitale Vert », qui contient 10% de biogaz genevois, provenant de la station d'épuration d'Aire (17 gigawattheures produits en 2022), vise à compenser les émissions de CO<sub>2</sub> par le financement de projets environnementaux genevois. A fin 2022, 89% des ventes de gaz effectuées par les SIG proviennent de la gamme « Gaz Vitale ».

## ***Energie thermique et géothermie***

Le développement des réseaux thermiques est essentiel pour que Genève atteigne ses objectifs en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Il s'agit, à terme, de couvrir la plus grande partie de la demande en énergie thermique de la région genevoise par des ressources locales et renouvelables, en développant des réseaux de distribution de chaleur et de froid.

Les SIG ont poursuivi la réalisation des réseaux thermiques GeniLac et GeniTerre. En 2022, les SIG ont livré à leurs clients 414 gigawattheures de chaleur et 46 gigawattheures de froid.

En 2022, l'Aéroport international de Genève et les SIG ont débuté les travaux d'une centrale thermique qui hébergera des équipements pour les réseaux GeniLac et GeniTerre, avec des pompes à chaleur d'une capacité de production de 15 mégawatts. Avec ce projet, l'Aéroport international de Genève a signé un contrat de fourniture de chaleur renouvelable pour une puissance de 8,5 mégawatts et 13,5 gigawattheures. Grâce à son raccordement à GeniLac, l'Aéroport international de Genève a pour objectif d'éviter l'émission de 5 300 tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année et de se passer des énergies fossiles pour rafraîchir et chauffer ses bâtiments à partir de 2026.

A la suite des résultats encourageants de la campagne de géophysique en 3 dimensions menée en 2021, le pourcentage de couverture des besoins thermiques par la géothermie à l'horizon 2050 a été revu à la hausse de 30%, dans le cadre du programme GEothermies mené conjointement entre le canton et les SIG. Les 100 téraoctets de données collectées par les géophones ont révélé des images inédites du sous-sol genevois, des découvertes majeures sur le plan géologique et, surtout, ont confirmé un environnement propice à l'exploitation de la géothermie de moyenne profondeur. La vision du sous-sol genevois en 3 dimensions permet désormais de distinguer les failles les plus importantes, qui fracturent les couches géologiques sur plusieurs milliers de mètres d'épaisseur. En parallèle, les travaux de qualification du potentiel géothermique sur les nappes d'eau souterraines peu

profondes se sont poursuivis, avec la réalisation d'une trentaine de forages ainsi que d'essais de pompage et de circulation de l'eau d'un puits à un autre (principalement dans les secteurs de Loëx et de Zimoga).

## **5. Valorisation des déchets**

L'usine actuelle de traitement et de valorisation des déchets des Cheneviers produit de l'électricité pour l'équivalent de 25 700 ménages. Grâce à la jonction entre le réseau CADIOM et le réseau de chauffage à distance du Lignon construit en 2011, l'usine produit également de la chaleur pour environ 21 300 ménages. Avec une production de 78 gigawattheures d'électricité et 253 gigawattheures de chaleur, le taux de valorisation de l'énergie contenue dans les déchets a été de 48% en 2022.

## **6. Réseaux**

### *Electricité*

Les SIG gèrent un réseau d'électricité de près de 4 900 kilomètres, toutes tensions confondues, auquel environ 297 000 installations sont raccordées. L'indice de temps moyen d'interruption annuel par client pour des événements non-planifiés (SAIDI) s'est établi à 23 minutes en 2022, soit un niveau très supérieur à l'objectif fixé (10 minutes). Le réseau a en effet connu de multiples pannes dans le courant de l'année 2022. Les températures estivales très élevées, ainsi que la sécheresse des sols à Genève, semblent être les principales raisons des dégâts techniques constatés sur les réseaux électriques moyenne et basse tensions.

### *Gaz*

Les SIG gèrent quelque 700 kilomètres de réseau de gaz naturel, alimentant environ 34 000 installations. En 2022, près de 23 mégawatts de nouveaux raccordements ont été mis en service.

Le programme d'éradication des aciers anciens (conduites posées avant 1970) devrait être terminé d'ici 2023. Sur les 125 kilomètres initiaux, 98% ont été renouvelés.

L'indice de temps moyen d'interruption annuel par client pour des événements non-planifiés (SAIDI) s'est établi à moins de 3 minutes, en dessous de la cible fixée à 5 minutes.

### *Eau potable*

Le réseau d'eau potable est constitué de près de 1 100 kilomètres de conduites.

Les SIG ont la responsabilité de distribuer une eau de qualité à l'ensemble de la population du canton. En 2022, le rapport entre les paramètres déclarés non conformes et l'ensemble des paramètres de potabilité mesurés s'est établi à un niveau très inférieur à la cible fixée (0,7‰ pour une cible de 5‰), démontrant la grande qualité de l'eau distribuée.

Comme elle le fait pour l'électricité et le gaz, les SIG ont désormais mis en place un indice SAIDI pour l'eau. Celui-ci s'est élevé à 4,9 minutes en 2022. Le nombre de fuites est, quant à lui, demeuré globalement constant par rapport aux dernières années.

### *Eaux usées*

Les SIG assurent l'épuration des eaux usées du territoire genevois et d'une partie de la région frontalière. 66 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités en 2022.

L'entreprise mesure la qualité des eaux usées traitées par les stations d'épuration (STEP), en calculant le ratio entre les paramètres conformes aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, du 28 octobre 1998 (OEaux; RS 814.201), et le nombre de paramètres totaux de chaque STEP, pondéré par le nombre d'équivalents-habitants traités par chacune de ces STEP. Ce taux, fixé par l'autorité de surveillance dans ce domaine, doit être supérieur à 80%. Cet objectif a été largement atteint en 2022, avec un taux de réalisation de 88%.

La STEP de Vilette fait l'objet d'une collaboration transfrontalière inédite. Les travaux d'envergure débutés en 2018 s'achèveront en 2023 avec le raccordement de Vilette à la STEP d'Ocybèle, située à Gaillard, pour un traitement commun de près de 80% des micropolluants.

### *Telecom*

Le réseau Telecom s'étend désormais sur plus de 450 kilomètres, rendant près de 216 000 foyers connectables au réseau de fibre optique. Depuis le déploiement du réseau FTTH (*Fiber to the home*) sur le canton de Genève, les SIG ont signé des partenariats avec plusieurs entreprises fournissant des services de télécommunications, afin de leur donner accès à leur réseau de fibre optique.

### *Numérique*

En lien avec leur stratégie 2025, les SIG ont développé, depuis 2021, un plan de transformation numérique afin de mieux exploiter le potentiel du monde digital et technologique. Dans ce cadre, les SIG ont obtenu en 2022 la première place du classement des énergéticiens en matière de numérisation, d'après une analyse indépendante « Digital@ Utility 2022 » conduite

notamment par l'Association des entreprises électriques suisses (AES). Les SIG continueront à poursuivre leurs efforts en termes de numérisation responsable, au service du bien-être et de la durabilité.

## 7. Conclusion

Dans une année marquée par une crise énergétique ayant provoqué une envolée des cours sur les marchés du gaz et de l'électricité, les résultats 2022 des SIG n'ont été affectés que dans une proportion contenue, démontrant la forte résilience économique de l'entreprise. L'entreprise a assuré la continuité des prestations essentielles à la population et aux entreprises genevoises. Elle a également maintenu un niveau d'investissements soutenu dans le canton, traduisant son engagement en tant que bras industriel de la transition écologique du canton.

Dans un contexte de forte hausse des taux d'intérêt sur les marchés, les SIG ont également su mettre en avant leur profil investisseur solide et attractif, afin de contracter, en 2022, dans les meilleures conditions, une première tranche de financement d'un montant de 70 millions de francs pour une durée de 20 ans. Il s'agit de la première levée de fonds à long terme sur l'enveloppe de 500 millions de francs autorisée par le Conseil d'Etat début 2022 au titre de la période 2022-2026. Les SIG ont également sécurisé leurs lignes de crédit, en contractualisant une nouvelle ligne confirmée d'un montant de 100 millions de francs avec des conditions favorables. Ces éléments, associés au renforcement des capitaux propres (2,5 milliards de francs au 31 décembre 2022) et à la qualité des notations financières obtenues en 2022, permettent aux SIG d'envisager avec sérénité le financement des investissements ambitieux en faveur de la transition écologique.

Le bilan 2022 de la convention d'objectifs fait l'objet d'un rapport du conseil d'administration des SIG, qui complète le rapport de gestion 2022, et qui est également annexé au présent projet de loi. Des explications complémentaires seront fournies lors des travaux en commission.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

### Annexes :

- 1) *Rapport de gestion 2022 des SIG*
- 2) *Rapport 2022 sur la convention d'objectifs*



# Rapport de gestion 2022









**2022**

**EN CHIFFRES**







□

□□□□□□□□□□□□□□□□



**UNE ENTREPRISE  
INDUSTRIELLE**





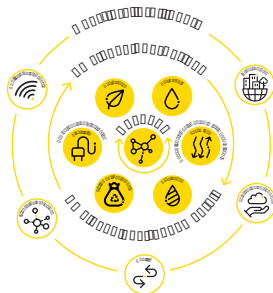
# 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.



1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.





# RESEAU PRO CLIMAT GENEVE

## ■ LES ACTIVITES DE LA REUNION

Les activités de la réunion sont organisées de manière à permettre à tous les participants de bénéficier d'un échange riche et constructif. Elles sont structurées autour de quatre axes principaux :

- 1. **Présentation des membres :** Chaque participant a le temps de se présenter et de partager ses expériences.
- 2. **Partage de connaissances :** Des ateliers et des ateliers de réflexion permettent de partager des bonnes pratiques et des solutions innovantes.
- 3. **Travaux de groupe :** Des exercices de travail collaboratif favorisent l'émergence de nouvelles idées et renforcent la cohésion du groupe.
- 4. **Clôture et perspectives :** La réunion se termine par un bilan des échanges et des perspectives pour la suite.

Les activités de la réunion sont conçues pour être interactives et engageantes. Elles permettent de créer un climat de confiance et de favoriser l'échange d'expériences et de connaissances entre les participants.

## ■ LES BENEVOLES ET LEUR ROLE



Les bénévoles jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement du Réseau Pro Climat Genève. Ils sont impliqués dans diverses activités, telles que :

- L'organisation et la tenue des réunions.
- Le suivi des échanges et des travaux de groupe.
- La communication et le recrutement de nouveaux membres.
- Le soutien technique et logistique.

## ■ LES ACTIVITES DE LA REUNION



Les activités de la réunion sont conçues pour être interactives et engageantes. Elles permettent de créer un climat de confiance et de favoriser l'échange d'expériences et de connaissances entre les participants.

## ■ LE RESEAU PRO CLIMAT



Le Réseau Pro Climat Genève est une association à but non lucratif qui a pour objectif de promouvoir les pratiques professionnelles responsables et de favoriser l'échange d'expériences et de connaissances entre les professionnels du secteur.







00000000000000000000

0



# REPUBLICAN PARTY OF TEXAS

THE REPUBLICAN PARTY OF TEXAS, INC. IS A 501(C)(3) ORGANIZATION. THE ORGANIZATION'S PURPOSE IS TO PROMOTE THE INTERESTS OF THE PEOPLE OF TEXAS AND TO SUPPORT THE ELECTION OF CANDIDATES WHO BELIEVE IN THE CONSTITUTIONAL PRINCIPLES OF LIMITED GOVERNMENT, FREE-MARKET CAPITALISM, AND INDIVIDUAL LIBERTY.

THE REPUBLICAN PARTY OF TEXAS, INC. IS A 501(C)(3) ORGANIZATION. THE ORGANIZATION'S PURPOSE IS TO PROMOTE THE INTERESTS OF THE PEOPLE OF TEXAS AND TO SUPPORT THE ELECTION OF CANDIDATES WHO BELIEVE IN THE CONSTITUTIONAL PRINCIPLES OF LIMITED GOVERNMENT, FREE-MARKET CAPITALISM, AND INDIVIDUAL LIBERTY.

THE REPUBLICAN PARTY OF TEXAS, INC. IS A 501(C)(3) ORGANIZATION. THE ORGANIZATION'S PURPOSE IS TO PROMOTE THE INTERESTS OF THE PEOPLE OF TEXAS AND TO SUPPORT THE ELECTION OF CANDIDATES WHO BELIEVE IN THE CONSTITUTIONAL PRINCIPLES OF LIMITED GOVERNMENT, FREE-MARKET CAPITALISM, AND INDIVIDUAL LIBERTY.

THE REPUBLICAN PARTY OF TEXAS, INC. IS A 501(C)(3) ORGANIZATION. THE ORGANIZATION'S PURPOSE IS TO PROMOTE THE INTERESTS OF THE PEOPLE OF TEXAS AND TO SUPPORT THE ELECTION OF CANDIDATES WHO BELIEVE IN THE CONSTITUTIONAL PRINCIPLES OF LIMITED GOVERNMENT, FREE-MARKET CAPITALISM, AND INDIVIDUAL LIBERTY.

THE REPUBLICAN PARTY OF TEXAS, INC. IS A 501(C)(3) ORGANIZATION. THE ORGANIZATION'S PURPOSE IS TO PROMOTE THE INTERESTS OF THE PEOPLE OF TEXAS AND TO SUPPORT THE ELECTION OF CANDIDATES WHO BELIEVE IN THE CONSTITUTIONAL PRINCIPLES OF LIMITED GOVERNMENT, FREE-MARKET CAPITALISM, AND INDIVIDUAL LIBERTY.



# 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

1. 2015 10 17 2016 10 17

2. 2015 10 17 2016 10 17

3. 2015 10 17 2016 10 17

4. 2015 10 17 2016 10 17



5. 2015 10 17 2016 10 17

6. 2015 10 17 2016 10 17

7. 2015 10 17 2016 10 17

8. 2015 10 17 2016 10 17

9. 2015 10 17 2016 10 17

10. 2015 10 17 2016 10 17

11. 2015 10 17 2016 10 17



12. 2015 10 17 2016 10 17



□ 此類設備通常用於建築工地，其運行時會產生大量噪音和振動，這可能會對周圍環境造成影響。此外，這些設備通常使用柴油發動機，這可能會導致空氣污染。



□ 為了減少噪音和振動的影響，建議在運行這些設備時採取一些措施，例如在設備周圍設置隔音屏障，或者在運行時間上進行限制。此外，選擇低噪音的設備也是一個有效的解決方案。

□ 關於能源效率

□ 為了提高能源效率，建議在運行這些設備時採取一些措施，例如在設備運行時關閉不必要的系統，或者在設備運行時間上進行限制。此外，選擇高能效的設備也是一個有效的解決方案。

□ 為了進一步提高能源效率，建議在設備運行時採取一些措施，例如在設備運行時關閉不必要的系統，或者在設備運行時間上進行限制。此外，選擇高能效的設備也是一個有效的解決方案。

□ 為了減少噪音和振動的影響，建議在運行這些設備時採取一些措施，例如在設備周圍設置隔音屏障，或者在運行時間上進行限制。此外，選擇低噪音的設備也是一個有效的解決方案。

□ 為了提高能源效率，建議在運行這些設備時採取一些措施，例如在設備運行時關閉不必要的系統，或者在設備運行時間上進行限制。此外，選擇高能效的設備也是一個有效的解決方案。



□ 為了減少噪音和振動的影響，建議在運行這些設備時採取一些措施，例如在設備周圍設置隔音屏障，或者在運行時間上進行限制。此外，選擇低噪音的設備也是一個有效的解決方案。



□ 為了減少噪音和振動的影響，建議在運行這些設備時採取一些措施，例如在設備周圍設置隔音屏障，或者在運行時間上進行限制。此外，選擇低噪音的設備也是一個有效的解決方案。







□□□□□□□□□□□□□□□□

□





## Temps forts 2022

### ➊ Traitement des micropolluants de Suisse et de France à la STEP de Villette



La STEP de Villette fait l'objet d'une collaboration transfrontalière inédite. Les travaux d'envergure débutés en 2018 s'achèveront en 2023 avec le raccordement à Villette de la STEP d'Ocybèle, située à Gaillard, pour un traitement commun des micropolluants. Cette collaboration transfrontalière permettra d'éliminer 80% des micropolluants des eaux rejetées dans l'Arve par ces deux grandes stations d'épuration. Un partenariat précieux dans le cadre du Grand Genève pour une gestion durable de l'eau et la préservation de l'environnement du bassin genevois.

### ➋ Travaux de reconstruction de l'échelle à poissons du barrage du Seujet



Démarrés en janvier 2022 et prévus jusqu'en avril 2023, les travaux d'assainissement consistent à démolir l'ouvrage existant et reconstruire une nouvelle échelle qui

correspond aux standards environnementaux actuels et conformément aux exigences de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux). La nouvelle échelle permettra de garantir une alimentation en eau durant toute l'année, d'accueillir les grands spécimens de poissons, d'augmenter le courant afin d'attirer les poissons et de leur permettre de trouver plus facilement un passage, et de faciliter ainsi la migration d'une vingtaine d'espèces de poissons présentes dans le Rhône.

### ➌ Economie circulaire

- ⊕ Le domaine du programme éco21 s'est étendu à la construction durable, afin de favoriser le réemploi et l'utilisation de matériaux recyclés et bas carbone.
- ⊕ Une nouvelle opération pilote éco21 déchets & économie circulaire a eu lieu sur l'ESREC des Chânets afin de donner une seconde vie au matériel électrique et électronique.
- ⊕ Afin de réduire la production de déchets à la source, SIG-éco21 s'est associé à l'Etat de Genève et la Ville de Genève afin de promouvoir la vaisselle réutilisable dans la restauration à l'emporter.

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □



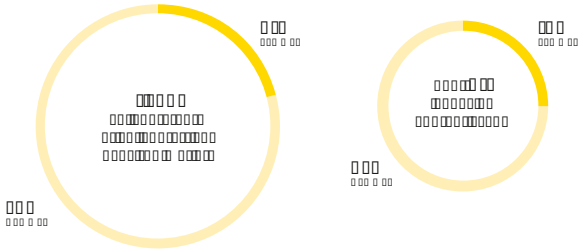
□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

□



# OUR HISTORY OF INNOVATION

Our history is a story of continuous innovation and growth. From our humble beginnings to our current position as a global leader, we have consistently pushed the boundaries of what is possible. Our commitment to research and development has been the driving force behind our success, allowing us to develop groundbreaking products and services that have transformed our industry. Over the years, we have built a strong reputation for quality, reliability, and customer service. Our diverse workforce and global presence have enabled us to adapt to changing market conditions and meet the needs of our customers worldwide. As we look forward to the future, we remain committed to innovation and sustainable growth, striving to create a better world for all.



Our commitment to innovation and growth is a cornerstone of our corporate identity. We invest heavily in research and development to stay at the forefront of our industry. Our global presence allows us to serve our customers more effectively and adapt to local market conditions. We believe in the power of our diverse workforce and the importance of continuous learning and development. Our strong financial performance and sustainable growth have earned us the trust and confidence of our investors and stakeholders. As we continue to expand our operations, we remain focused on delivering exceptional value to our customers and creating long-term sustainable growth for our shareholders.



Our dedication to innovation and growth is a key driver of our success. We are committed to continuous improvement and staying ahead of our competitors. Our global presence and diverse workforce are strengths that enable us to serve our customers better and adapt to market changes. We are proud of our strong financial performance and sustainable growth, which has earned us the trust of our stakeholders. As we move forward, we will continue to invest in research and development, expand our global footprint, and focus on delivering exceptional value to our customers and shareholders.









**UNE PERFORMANCE  
ÉCONOMIQUE DURABLE**





# REPORT FINANCIER 2022

Le rapport financier 2022 de la SNCM est disponible sur le site internet de la SNCM. Il est également accessible en version imprimable sur le site internet de la SNCM.

Le rapport financier 2022 de la SNCM est disponible sur le site internet de la SNCM. Il est également accessible en version imprimable sur le site internet de la SNCM.

Le rapport financier 2022 de la SNCM est disponible sur le site internet de la SNCM. Il est également accessible en version imprimable sur le site internet de la SNCM.

Le rapport financier 2022 de la SNCM est disponible sur le site internet de la SNCM.

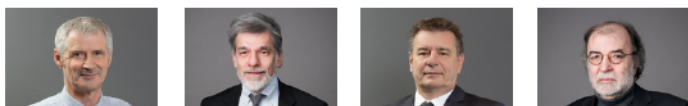








|               |   |                     |   |   |
|---------------|---|---------------------|---|---|
| Nom           | <b>Thierry Tanquerel</b>                              | <b>Nicolas Aune</b> | <b>Hugo Zbinden</b>                       | <b>Alexandra Rys</b>  |
| Représente    | Ville de Genève                                       | Ville de Genève     | Grand Conseil                             | Grand Conseil   |
| Membre depuis | 2018  | 2018                | 2014                                      | 2007  |
| Bio           | · Professeur de droit public à l'Université de Genève | · Economiste        | · Professeur associé UNIGE<br>· Physicien | · Conseillère en communication<br>· Membre de la direction CCIG |



|                 |                    |   |  |  |
|-----------------|--------------------|---|--|--|
| Nom             | <b>Denis Wicht</b> | <b>René Longet</b>  | <b>Roger Golay</b>                                 | <b>Daniel Devaud</b>   |
| Représente      | Grand Conseil      | Grand Conseil   | Grand Conseil                                      | Grand Conseil  |
| Membre depuis   | 2018               | 2012  | 2018   | 2016   |
| Bio             |                    | · Ancien Conseiller national<br>· Ancien maire de la ville d'Onex | · Ancien Conseiller National                       |  |
| Représentations |                    | · EOS Holding SA<br>· Alplq Holding AG                            | · Comité de gestion de la Caisse de prévoyance SIG | · Conseil de fondation de CAP Prévoyance<br>· Comité de gestion de la Caisse de prévoyance SIG |



|                 |  |                                    |   |   |
|-----------------|--|------------------------------------|---|---|
| Nom             | <b>Pierre Kunz</b>   | <b>Christophe Senglet</b>          | <b>Maryam Yunus Ebener</b>  | <b>Ricardo Munoz</b>                                |
| Représente      | Grand Conseil  | Communes                           | Communes  | Communes  |
| Membre depuis   | 2014   | 2018                               | 2020  | 2020  |
| Bio             | · Ancien directeur de Balaxert<br>· Ancien député et constituant | · Maire de Choulex<br>· Economiste | · Professeure d'histoire au collège Voltaire<br>· Conseillère administrative de la Ville d'Onex | · Maire de Collex-Bossy<br>· Ingénieur énergéticien |
| Représentations | · CADIOM SA (Président)<br>· Energiedienst Holding AG            |                                    |   |   |

## Direction générale 2022



De gauche à droite:

**➤ ROBERT MONIN**

 Relations humaines  
(depuis 2013)

 Représentations  
CAP Prévoyance  
Swisspower AG

**➤ CHRISTIAN BRUNIER**

 Directeur général  
(depuis 2014)

 Représentations  
EOS Holding SA

**➤ VÉRONIQUE ATHANÉ**
**RYSER**  
Gestion des Réseaux  
de distribution (depuis 2020)

 Représentations  
ASIG (Association Suisse de  
l'Industrie Gazière)

**➤ GILLES GARAZI**

 Transition énergétique  
(depuis 2015)

 Représentations  
SFMCP SA  
Swisspower Renewables AG  
Pôlebio SA (Président)  
CADZIPIO SA (Président)

**➤ CÉLINE GAUDERLOT**

 Finances  
(depuis 2015)

 Représentations  
CADIOM SA

**➤ CLARA MILLARD-  
DEREUDRE**

Smart city (depuis 2021)

 Représentations  
Compagnie Luminotechnique SA

**➤ VINCENT  
COLLIGNON**

Relations clients (depuis 2013)

 Représentations  
Compagnie Luminotechnique SA  
Energis Approvisionnement SA  
(Président)  
Gaznat SA  
CGC Holding

**➤ ALAIN ZBINDEN**

 Droit, Achats et Risques  
Directeur général adjoint  
(depuis 2008)

 Représentations  
SFMCP SA  
CGC Holding SA





# Convention d'objectifs

## Rapport 2022

# Sommaire

|   |   |
|---|---|
| Introduction  | ③ |
| Contexte 2022   | ③ |
| Missions premières de SIG                                     | ④ |
| Tâches d'intérêt public                                       | ⑥ |
| Développement durable   | ⑨ |
| Objectifs financiers  | ⑩ |
| Partenariats et prises de participations                      | ⑫ |
| Objectifs sociaux et environnementaux internes à l'entreprise | ⑬ |
| Stratégie   | ⑭ |
| Annexes   | ⑮ |

## Introduction

En mai 2021, l'Etat de Genève et SIG ont signé, après consultation de l'Association des communes genevoises («ACG») et du Conseil administratif de la Ville de Genève, une nouvelle Convention d'objectifs pour la période 2020-2024 (ci-après la «Convention»).

La Convention, rédigée conjointement par le Département du territoire et SIG, conserve l'esprit du premier document signé en 2016 ; elle vise à renforcer la gouvernance de l'entreprise, en lui permettant de poursuivre sa mission au service de la collectivité, dans un cadre stable et transparent.

Elle clarifie, au travers d'objectifs sectoriels, les conditions selon lesquelles l'entreprise doit assurer les services essentiels dans le canton de Genève, en matière d'approvisionnement en énergies, de distribution d'eau potable, de traitement des eaux usées et de valorisation des déchets.

Elle précise également les objectifs financiers, sociaux et environnementaux, que SIG doit respecter en vue de garantir une gestion saine de l'entreprise, d'être un employeur responsable et un acteur respectueux de l'environnement.

La Convention définit enfin le rôle de l'entreprise dans la mise en œuvre des politiques énergétique et environnementale du Canton. Le Conseil d'Etat et SIG sont ainsi convenus que l'entreprise continuerait de réaliser un certain nombre de tâches d'intérêt public pendant la période 2020-2024. Celles-ci concernent principalement certains secteurs stratégiques, comme la thermique, la géothermie ou le photovoltaïque, dans lesquels l'entreprise s'engage à investir, en cohérence avec la stratégie énergétique cantonale.

## Contexte 2022

Après la crise sanitaire en 2020 et 2021 liée à la covid, l'année 2022 a été marquée par une crise énergétique majeure, provoquée par la guerre en Ukraine. Les marchés des énergies ont en effet connu un niveau de tension inédit, qui a généré une envolée du prix du gaz et, dans son sillage, de l'électricité.

Grâce à une politique d'achats d'énergies prudente et, pour l'électricité, sa production propre, SIG a pu assumer sa mission de service public en limitant autant que possible, en 2022, les effets de la crise énergétique pour ses clients au tarif. L'entreprise a ainsi décidé de ne pas augmenter la partie énergie de ses tarifs électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et a reporté la hausse tarifaire du gaz au 1<sup>er</sup> mai 2022, après la fin de l'hiver.

En 2022, SIG a continué d'assurer la fourniture des prestations essentielles à la population et aux entreprises du canton avec un haut niveau de qualité et de fiabilité. Par ailleurs, et malgré le contexte global difficile engendré par la crise énergétique, l'entreprise, en tant que bras industriel de l'Etat, a maintenu le cap dans son engagement pour la transition écologique, afin de contribuer à faire sortir le canton des énergies fossiles.

L'entreprise a également maintenu un niveau d'investissements soutenu, en particulier dans les réseaux thermiques structurants, honorant ainsi le vote populaire du 13 février 2022, favorable à l'institution d'un monopole cantonal pour le développement des réseaux thermiques structurants, délégué à SIG.

## Missions premières de SIG

### ➔ Un approvisionnement en électricité et gaz sûr, et de qualité

SIG a pour mission d'assurer un approvisionnement du canton de Genève en électricité et en gaz avec un haut niveau de fiabilité, à des prix compétitifs, et en tenant compte des objectifs environnementaux fixés dans la Convention.

L'entreprise garantit un approvisionnement en électricité d'origine 100% renouvelable. Chaque année, le marquage de l'électricité, destinée aux clients des gammes Vitale et Hydro, fait l'objet d'une vérification par une tierce partie, qui émet ensuite une opinion indépendante concernant le caractère renouvelable de cette électricité. Conformément à l'Ordonnance fédérale sur l'Energie (OEne), l'entreprise publie aussi sur son site, la composition et la provenance géographique de son électricité (à la date de ce rapport, la dernière publication concerne l'électricité fournie en 2021).

Dans le contexte de crise énergétique, les client-es se sont surtout préoccupé-es de trouver des solutions destinées à diminuer leur consommation d'électricité ou à en réduire le coût pour le futur. L'amélioration de la qualité de l'énergie achetée a, quant à elle, été reléguée au second plan ; le pourcentage de client-es choisissant une électricité plus respectueuse de l'environnement n'a, par conséquent, cru que très lentement en 2022 (+1% à comparer à un objectif de +5%).

En 2022, l'entreprise a produit environ un tiers de l'électricité qu'elle a vendue à ses client-es, principalement grâce aux ouvrages hydroélectriques dont elle est propriétaire à 100% (Verbois, Seujet), ou qu'elle exploite avec la Compagnie Nationale du Rhône, dans le cadre de la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (« SFMCP »). La production hydroélectrique globale (y compris celle de SFMCP) a atteint 637 GWh en 2022, soit un niveau inférieur à l'objectif fixé (728 GWh). Cet écart résulte de la faible hydraulicité durant l'année écoulée, en raison d'un niveau de précipitation exceptionnellement bas. SIG a pourtant tout mis en œuvre pour maximiser la performance des ouvrages hydroélectriques précités. Les pourcentages d'eau turbinée à Verbois et à Chancy-Pougny ont ainsi atteint un taux de 99.9%, dépassant l'objectif de 99% qui avait été fixé pour 2022.

Les client-es de SIG ont consommé 2.5 TWh d'électricité en 2022. En complément de sa production propre, l'entreprise a dû par conséquent acheter de l'électricité afin de pouvoir approvisionner l'ensemble de sa clientèle. De manière générale, SIG a toujours mené une politique d'achats d'énergies prudente, en concluant notamment des contrats à long terme auprès de producteurs, principalement suisses. L'entreprise réalise également des achats à terme sur le marché de gros. Malgré la hausse des prix sur les marchés dès le milieu de l'année 2021, SIG a décidé de ne pas procéder à une hausse

de la partie énergie de ses tarifs électricité durant l'année 2022. Pour rappel, les tarifs de l'électricité sont soumis au cadre réglementaire fixé par la Commission fédérale de l'électricité (EiCom). Pour les client-es en offres, ce sont les prix de marché qui servent de référence à l'élaboration des contrats.

SIG s'attache également à assurer la fiabilité et la continuité de la distribution de l'électricité. En 2022, l'indice de mesure des interruptions involontaires (« SAIDI » électricité non planifié), a atteint 23 minutes, soit un niveau très supérieur à la cible fixée à moins de 10 minutes. Le réseau a en effet connu de multiples pannes dans le courant de l'année 2022, et les difficultés d'exploitation ont été nombreuses. Les causes sont encore en cours d'analyse ; les températures estivales très élevées, ainsi que la sécheresse des sols à Genève, semblent toutefois être les principales raisons des dégâts techniques constatés sur les réseaux électriques moyenne et basse tensions.

Sur le volet du gaz, SIG s'est aussi engagée à accroître la part de renouvelable dans son réseau de distribution de gaz naturel. En 2022, la production de biogaz s'est élevée à 17 GWh, au niveau de l'objectif fixé. Cette part, appelée à croître dans un avenir proche, notamment avec la future installation de traitement des déchets verts (PôleBio), reste minime à ce jour en comparaison de la quantité de gaz annuelle consommée par les client-es de SIG (environ 2.5 TWh en 2022).

Afin de faire face à l'augmentation importante du prix du gaz sur le marché, SIG a été contrainte d'adapter à la hausse ses tarifs de gaz naturel au 1<sup>er</sup> mai 2022. L'entreprise a décidé de différer cette hausse au printemps, à la fin de la période de chauffage, afin de minimiser l'impact sur les factures de ses clients. Malgré cette hausse, les tarifs du gaz naturel de SIG sont restés dans la moyenne suisse. Pour rappel, les tarifs du gaz font l'objet d'un suivi par le Surveillant des prix.

L'indice de mesure des interruptions gaz non programmées (« SAIDI » gaz non planifié) s'est élevé en 2022 à moins de 3 minutes, très en-dessous de l'objectif fixé à 5 minutes. Ce résultat s'explique, entre autres, par les actions de communication réalisées par SIG auprès des entreprises de génie-civil, afin de limiter les risques d'arrachage de conduite dans le cadre de travaux. Pour le gaz, SIG mesure également le temps d'intervention sur appel, en cas de fuite. En 2022, 96% des interventions ont été réalisées en moins de 45 minutes, soit un résultat meilleur que l'objectif fixé (95%).

### ➤ Un développement des réseaux thermiques structurants dans le cadre d'un nouveau monopole cantonal

Le 3 septembre 2021, deux projets de loi modifiant la constitution cantonale et la loi cantonale sur l'énergie (LEn) ont été adoptés par le Grand Conseil en lien avec le développement des réseaux thermiques structurants. Le 13 février 2022, dans le cadre d'un référendum obligatoire, le peuple a accepté la modification de la constitution instituant un monopole cantonal pour le développement des réseaux thermiques structurants. Sa délégation aux SIG est prévue par la LEn.

En attendant l'entrée en vigueur de ces dispositions légales, l'entreprise a poursuivi, en 2022, la réalisation des futurs réseaux thermiques structurants GeniLac et GeniTerre, confirmant son engagement en faveur de la transition environnementale et son rôle de bras industriel. GeniLac est un réseau hydrothermique 100% renouvelable, dont le principe consiste à pomper l'eau du Léman à 45 mètres de profondeur, à utiliser sa fraîcheur naturelle pour refroidir les bâtiments en été, puis à les chauffer en hiver grâce à l'ajout de pompes à chaleur. GeniTerre est le second réseau thermique structurant qui sera, quant à lui, alimenté par diverses sources de renouvelables incluant notamment la géothermie, la chaleur issue de la valorisation des déchets, ou celle provenant de la station d'épuration d'Aïre.

En 2022, SIG a livré à ses clientes 414 GWh de chaleur et 46 GWh de froid.

Le pourcentage d'énergie non fossile dans les volumes distribués sur le réseau SIG-CADIOM s'est, quant à lui, établi à un niveau proche de 50%. Les émissions de CO<sub>2</sub> par kWh vendu se sont élevées à 103 grammes en 2022, soit un meilleur résultat que l'objectif fixé à 120 grammes.

### ➤ La garantie d'une eau potable distribuée de qualité

SIG a la responsabilité de distribuer une eau potable de qualité à l'ensemble de la population du canton. Pour mener à bien cette mission, l'entreprise mesure régulièrement la qualité de l'eau distribuée, ainsi que son niveau de conformité par rapport aux valeurs légales fédérales en vigueur. Cette année encore, le rapport entre les paramètres déclarés non conformes et l'ensemble des paramètres de potabilité mesurés s'est établi à un niveau très inférieur à la cible fixée pour 2022 (0,7‰ pour une cible de 5‰), démontrant la grande qualité de l'eau distribuée.

Après la découverte d'un taux anormalement élevé de perchlorate dans la nappe du Genevois en 2017, SIG a modifié son système d'adduction, de façon à garantir le respect des normes de potabilité sur tout le canton. Les Genevois sont désormais approvisionnés à 90% par le lac, qui alimente aussi les principaux maraîchers. Des tests menés au puits de Soral

ont conduit à sélectionner deux technologies de traitement permettant de retenir les perchlorates et autres micropolluants. La construction d'une station pilote pourrait commencer en 2024. Des négociations sont également en cours pour remettre en service certains puits de la nappe du Genevois par simple mélange avec de l'eau du lac, afin d'obtenir une eau conforme à la réglementation.

L'entreprise effectue par ailleurs un suivi régulier du temps d'interruption de l'approvisionnement en eau. Celui-ci s'est élevé, en 2022, à 6'841 heures pour un objectif fixé à 5'500 heures (indicateur correspondant au temps d'interruption de fourniture multiplié par le nombre de branchements impactés). Comme elle le fait pour l'électricité et le gaz, SIG privilégie désormais le suivi d'un SAIDI pour l'eau. Celui-ci s'est élevé à 4,9 minutes en 2022. Le nombre de fuites est, quant à lui, demeuré globalement constant au cours des dernières années.

Conformément aux dispositions de l'OAEC (Ordonnance sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise), SIG dispose d'un plan d'alimentation en temps de crise, pour 100% de la population des 44 communes du canton (hors Céligny).

### ➤ Un traitement des eaux usées conforme aux standards environnementaux

SIG assure la collecte et le traitement des eaux usées, en collaboration avec les communes propriétaires du réseau secondaire d'évacuation, tout en minimisant les rejets polluants. Depuis 2018, le périmètre d'exploitation et d'entretien de l'entreprise couvre l'ensemble des réseaux d'assainissement communaux, à l'exception de celui de la Ville de Genève.

L'entreprise mesure la qualité des eaux usées traitées par les stations d'épuration («STEP»), en calculant le ratio entre les paramètres conformes aux dispositions de l'OEaux (Ordonnance sur la protection des eaux) applicables aux STEP, et le nombre de paramètres totaux de chaque STEP, pondéré par le nombre d'équivalents-habitants traités par chacune de ces stations d'épuration. Ce taux fixé par l'autorité de surveillance dans ce domaine (l'Office cantonal de l'eau), doit être supérieur à 80%. Cet objectif a été largement atteint en 2022, avec un taux de réalisation de 88%.

### ➤ Une élimination et une valorisation des déchets dans le respect de l'environnement

L'entreprise a également pour mission d'éliminer tous les déchets dont la gestion lui a été confiée par le Canton, et d'en effectuer une valorisation énergétique optimale, tout en étant respectueuse de l'environnement.

En 2022, le processus de traitement et de valorisation des déchets a permis de générer la production de 253 GWh de chaleur, ainsi que de 78 GWh d'électricité, soit des niveaux en légère diminution par rapport à 2021. Le taux de valorisation de l'énergie contenue dans les déchets a toutefois atteint 48 %, soit un niveau de performance supérieur à la cible de 45 % fixée pour 2022.

SIG mesure le taux de pollution atmosphérique émis par l'usine des Cheneviers, par le rapport entre le nombre de moyennes journalières conformes à la norme OPair (Ordonnance fédérale sur la protection de l'air) et le nombre total de moyennes journalières, pour les émissions de 5 polluants (poussière, dioxyde de soufre, acide chlorhydrique, monoxyde de carbone et oxyde d'azote). En 2022, cette mesure a atteint un taux de 99.5 % pour une cible de 99 % minimum.

La première partie des travaux de construction de l'usine des Cheneviers de 4ème génération (« Cheneviers IV ») s'est terminée fin 2022. Sa mise en service (cycle thermique)

est prévue durant le premier semestre 2023. En raison de problématiques de diverses natures, la construction des fours-chaudières ainsi que du bâtiment, dont le démarrage était initialement prévu en 2023, doit en revanche être différée. Cela n'aura pas d'incidence sur le traitement des déchets du canton ainsi que sur la fourniture en chaleur des réseaux de chauffage à distance, l'usine actuelle demeurant en exploitation.

#### ➤ Bois usagé

À la demande du Canton, SIG a lancé une étude pour la construction d'une centrale chaleur force fonctionnant au bois usagé, en vue d'une mise en service en 2024. Les parties foncière et environnementale sont en attente d'une prise de position du GESDEC et de l'OCEN. La partie technique progresse plus rapidement, sous la forme d'une étude détaillée depuis 2022. La nature précise de l'installation souhaitable et sa localisation restent à déterminer.

## Tâches d'intérêt public

**Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs cantonaux en matière d'énergie, d'environnement, de mobilité et de numérique, SIG, à la demande du Conseil d'Etat, réalise un certain nombre de tâches dites « d'intérêt public » (« TIP »), au-delà de celles qui lui sont confiées par la loi et dont la liste complète se trouve dans l'annexe 1.**

Pour chacune de ces tâches d'intérêt public, une enveloppe quinquennale a été fixée, d'entente entre le Conseil d'Etat et SIG. Cette enveloppe n'est ni un financement, ni une garantie financière de la part de l'Etat. Elle représente une autorisation, de la part de ce dernier, d'engager :

- Des activités sans revenus directs, avec une facturation partielle ou un déficit d'exploitation ;
- Des investissements dont les niveaux de rentabilité sont inférieurs à ceux fixés par le Conseil d'administration (lesquels tiennent compte de critères usuellement pratiqués dans la branche), entraînant par conséquent des dépréciations d'actifs dans les états financiers consolidés de SIG, préparés selon les normes internationales ;

- Des travaux anticipés, notamment à des fins d'optimisation de la coordination des travaux en sous-sol à Genève, mais dont les revenus associés ne sont pas encore déterminables, ou pour lesquels il demeure un risque élevé de non-réalisation ou de surdimensionnement des ouvrages finaux.

Dans ce rapport, les montants inscrits comme TIP correspondent aux demandes effectuées en 2022, au titre de l'enveloppe 2020-2024 prévue dans la Convention. Il peut s'agir soit de dépenses effectivement réalisées en 2022, soit d'engagements pour des dépenses futures, en lien avec des projets dont le lancement de la réalisation, ou de l'étude détaillée, a été validé durant l'exercice 2022.

## ➔ Réseaux thermiques

En 2022, les comités d'investissements internes à SIG ont demandé l'inscription de 36 MCHF en TIP, pour le développement des réseaux thermiques. Ce montant concerne principalement :

- ▶ La couverture d'un déficit de rentabilité (valeur actualisée négative des flux de trésorerie futurs) pour 12 MCHF, constaté au moment du lancement, en 2022, de la réalisation des secteurs GeniTerre Palettes (phase 2) et la Forêt ;
- ▶ Le lancement, en 2022, de la réalisation de mesures conservatoires pour 24 MCHF sur des tronçons du réseau thermique structurant GeniTerre.

En parallèle, la concrétisation ou l'avancement de la commercialisation dans certains secteurs a permis de reconstituer l'enveloppe des TIP à hauteur d'environ 2 MCHF.

Le montant net de TIP demandées en 2022 s'est par conséquent élevé à 34 MCHF.

En cumul à fin 2022, ce sont 162 MCHF qui ont été demandés sur l'enveloppe des TIP allouée au déploiement des réseaux thermiques structurants pour la période 2020-2024. Ils doivent être mis en regard de l'enveloppe de 95 MCHF inscrite sur ce sujet dans la Convention, pour cette période quinquennale. Des discussions sont prévues entre le Département du territoire et SIG, afin de déterminer le plan d'actions en lien avec le dépassement précité.

## ➔ Géothermie

A la suite des résultats encourageants de la campagne de géophysique en trois dimensions menée en 2021, dont les premières informations ont été obtenues au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2022, le pourcentage de couverture des besoins thermiques par la géothermie à l'horizon 2050 a été revu à la hausse de 10 points à 30%, dans le cadre du programme GEothermies mené conjointement avec l'Etat.

La vision du sous-sol genevois en trois dimensions permet désormais de distinguer les failles les plus importantes, qui fracturent les couches géologiques sur plusieurs milliers de mètres d'épaisseur. Les projets de géothermie pourront ainsi être positionnés dans des secteurs où les débits les plus intéressants sont attendus.

En parallèle, les travaux de qualification du potentiel géothermique sur les nappes d'eau souterraines peu profondes se sont poursuivis, avec la réalisation d'une trentaine de forages ainsi que d'essais de pompage et de circulation de l'eau d'un puits à un autre (principalement dans les secteurs de Loëx et de Zimoga).

Les dépenses totales en matière de géothermie se sont élevées à environ 6 MCHF en 2022 (dont 3 MCHF, au titre de charges externes, sont inscrits en Recherche et développement). Sur ce total, 1 MCHF a été couvert par la subvention reçue de l'OFEN durant l'année écoulée. L'engagement net pour SIG, reporté dans les TIP demandées pour 2022, s'élève donc à environ 5 MCHF.

Au total, ce sont 24 MCHF qui ont été demandés à fin 2022, pour une enveloppe globale de TIP allouée à la géothermie de 26 MCHF, au titre de la période 2020-2024.

## ➔ Développement de l'énergie solaire

SIG contribue au développement de l'énergie solaire sur le canton. Pour cela, elle développe ses propres ouvrages, mais joue également un rôle important pour inciter les propriétaires à devenir des producteurs indépendants, en valorisant le potentiel solaire de leurs bâtiments. Dans ce rôle d'activatrice, SIG agit en collaboration avec les communes et les professionnels impliqués, dans le respect des autres politiques publiques concernées (notamment patrimoine, biodiversité et eau).

En 2022, SIG a mis en service 4 Mwc additionnels, soit l'équivalent de la consommation électrique de 1'400 ménages genevois. Ces nouvelles installations ont concerné les toits de l'aile est de l'Aéroport de Genève (1.4 Mwc) et ceux de la halle des mâchefers au Bois-de-Bay (1.2 Mwc). Au total, la puissance installée des ouvrages SIG a atteint 26 Mwc à fin 2022 (y compris consortium avec la FTI), soit un résultat proche de l'objectif fixé à 27 Mwc.

Le programme solaire global, regroupant à la fois les ouvrages SIG et les producteurs indépendants, a permis d'atteindre une puissance installée totale de 100 Mwc sur le canton, à fin 2022.

Pour le programme solaire, 4.6 MCHF ont été demandés en 2022, au titre de l'enveloppe des TIP dédiée à cette activité qui s'élève à 11 MCHF pour la période 2020-2024. Cette demande, qui est la première pour le solaire depuis le début de la Convention, a concerné, d'une part la prime solaire pour 1.9 MCHF, versée aux producteurs indépendants en tant que mesure incitative et, d'autre part, 2.7 MCHF pour des projets innovants d'intérêt public tels que la centrale solaire en façade sur les cheminées du site SIG du Lignon, l'agrivoltaïsme pour des tunnels agricoles ou encore la piste cyclable de Satigny, pour lesquels le niveau de rentabilité est en dessous du seuil fixé par le Conseil d'administration de SIG pour cette activité.

### ➔ Programmes d'économies d'énergies et d'encouragement à la réduction des déchets incinérables

Avec 17 GWh complémentaires d'économies d'électricité et 103'000 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées en 2022, les objectifs fixés pour le programme éco21 (respectivement 15 GWh et 93'500 tonnes) ont été dépassés, grâce, notamment, à l'accompagnement des grandes entreprises ainsi que des collectivités.

Depuis son lancement il y a 15 ans, le programme éco21 a atteint un total de 252 GWh/an d'économies d'électricité, soit l'équivalent de la consommation d'environ 84'000 ménages, ainsi qu'une baisse cumulée de 509'000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Le programme éco21 déchets, destiné à encourager la réduction des déchets incinérables, et à contribuer au développement des principes de l'économie circulaire dans le canton de Genève, a quant à lui, permis d'éviter la production de 2'120 tonnes de déchets en 2022. Il s'agit toujours, à ce stade, d'une réalisation très inférieure à l'objectif fixé à 5'300 tonnes. Des résultats supérieurs sont attendus dans les années futures, grâce à la mise en place de projets destinés à favoriser l'économie circulaire, ainsi que l'accompagnement des grandes entreprises et des collectivités vers un meilleur tri des déchets.

Pour l'ensemble des programmes éco21, SIG a engagé 19 MCHF en 2022, et 60 MCHF en cumul depuis 2020, sur une enveloppe globale prévue pour cette activité de 125 MCHF entre 2020 et 2024. L'écart entre les TIP disponibles et celles demandées (sur la base du pourcentage d'utilisation de l'enveloppe) concernent principalement éco21 déchets.

### ➔ Autres tâches d'intérêt public

Afin de contribuer à la réduction de l'impact environnemental de l'exploitation hydroélectrique à Genève, SIG a préfinancé des mesures d'assainissement des barrages pour un montant de 2 MCHF en 2022. Ces dépenses ont concerné les travaux d'assainissement de la passe à poissons du Seujet, pour une mise en service prévue au printemps 2023. Ces investissements étant presque entièrement subventionnés par l'OFEV, ils n'ont fait l'objet que d'une demande nette d'utilisation de l'enveloppe des TIP de 0.1 MCHF.

Dans le domaine de la recherche et de la formation, SIG a soutenu, en 2022, le pôle de compétences académiques de Genève par un mandat UNI-CUEPE de 0.3 MCHF, et une participation de 0.4 MCHF à une chaire d'efficacité énergétique de l'Université de Genève. SIG participe également à des études et des projets de recherche fédéraux (0.3 MCHF), notamment le projet Renowave, co-financé par Innosuisse, pour la rénovation des bâtiments et l'amélioration des pompes à chaleur de moyenne puissance. Ces montants, pour un total de 1 MCHF, ont été demandés en TIP en 2022, au titre de l'enveloppe « Formation, données, prospective ».

En 2022, SIG a maintenu le transport fluvial des déchets à destination des Cheneviers, évitant ainsi environ 10'000 trajets de camions jusqu'à l'usine. Les frais d'exploitation et de dragage y relatifs, qui se sont élevés à 2.3 MCHF en 2022, ont été demandés en TIP.

En 2022, le Conseil d'administration de SIG a validé le lancement du déploiement des bornes d'électromobilité sur le domaine public, afin que l'entreprise contribue à réduire l'impact environnemental des déplacements pendulaires et professionnels. Le Conseil a alors pris note que la valeur actualisée nette des investissements (y compris leur exploitation) prévus jusqu'à fin 2024, serait négative à hauteur de 9 MCHF et que ce montant serait sollicité sur l'enveloppe des TIP. Ces 9 MCHF intégrant 2.5 MCHF de pertes encourues en 2020 et 2021, ce sont 6.5 MCHF qui ont été demandés au titre de TIP en 2022. Fin 2022, 91 bornes, sur un objectif de 173, ont été installées.

Les autres demandes d'utilisation, en 2022, de l'enveloppe des tâches d'intérêt public, ont concerné les coûts d'exploitation du jet d'eau pour 0.9 MCHF, la tarification de l'eau potable favorable au secteur primaire (0.3 MCHF), les dépenses destinées à maintenir l'installation de Châtillon (0.7 MCHF) en attendant la mise en service de PôleBio, ou encore les coûts engagés pour les discussions avec Soreval (0.1 MCHF) en vue d'un éventuel partenariat concernant le recyclage des mâchefers.



## Développement durable

### → Pacte climatique

SIG a acté en 2021 une volonté forte de contribuer aux nouveaux objectifs du Plan climat cantonal, et à l'accélération de la transition énergétique. Il s'agit d'un engagement qu'elle veut concrétiser vis-à-vis de la population et, en particulier, des générations futures, sur le sujet des économies de CO<sub>2</sub>. L'entreprise traduit concrètement cette volonté dans trois rôles-clés : SIG exemplaire, SIG engagée et SIG activatrice.

En tant que « SIG exemplaire », l'entreprise a pris la décision de faire réaliser un bilan carbone de ses activités. Elle prévoit ensuite d'établir un plan d'actions afin de diminuer les impacts de ces dernières.

Dans le cadre de son rôle « SIG engagée », l'entreprise a lancé la démarche « Mon pacte climatique » auprès de certaines collectivités. Celle-ci permettra d'aider les communes à dresser et réaliser des plans d'actions concrets répondant à l'urgence climatique.

Enfin, « SIG activatrice », poursuit des actions concernant les projets de « chaleur renouvelable villas » et « chaleur renouvelable bâtiments », et reste investie sur le sujet de l'efficacité énergétique des immeubles à Genève, au travers d'éco21.

### → Performance responsable

SIG a lancé en 2022 le programme « Performance responsable ».

Celui-ci vise à définir une démarche d'entreprise qui intègre systématiquement les trois axes du développement durable, dans tous les processus et outils de pilotage de l'entreprise. Ce faisant, cette démarche doit permettre d'assurer des actions et prises de décisions tournées vers le bien commun, et concourt ainsi à l'exercice, par SIG, de sa responsabilité sociale (« RSE »).

A court terme, le programme se concentrera sur :

- ▶ Les nouvelles exigences légales (art. 964 CO) auxquelles SIG doit se conformer en matière de publication d'un rapport sur les questions non financières (notamment sur les aspects environnementaux et sociaux), dès la clôture 2023. Ainsi que le précise le Code des obligations, ce rapport devra contenir « les informations nécessaires pour comprendre l'évolution des affaires, la performance et la situation de l'entreprise, ainsi que les incidences de son activité sur ces questions » non financières.
- ▶ Les attentes du marché en termes de « finance verte », particulièrement importantes dans le contexte de levée des fonds nécessaires au financement de l'ambitieux programme d'investissements de l'entreprise, et pour lequel le Conseil d'Etat a donné à SIG l'autorisation d'emprunter un montant maximum de 500 MCHF d'ici fin 2026.

Le programme contient par ailleurs un volet qui, dans la continuité de Leviers de performance, vise à renforcer la pérennité économique de SIG. Ce volet, intitulé « Sobriété partagée », prévoit un plan d'optimisation couvrant l'ensemble du champ économique (exploitation, investissements, etc.), tout en intégrant les enjeux environnementaux et sociaux.

## Objectifs financiers

### ➔ Un résultat de gestion inférieur au budget et en retrait par rapport à 2021, en raison de la crise énergétique

L'année 2022 a été marquée par une crise énergétique majeure, due à l'envolée des cours sur les marchés des énergies. Cette crise a affecté les résultats de SIG, dans une proportion qui est toutefois demeurée contenue ; le résultat de gestion 2022 s'est ainsi élevé à 28 MCHF, en comparaison d'un budget fixé à 43 MCHF pour l'année écoulée, et d'un résultat 2021 de 43 MCHF également.

La forte dégradation des conditions d'approvisionnement en énergies, ayant conduit à une hausse significative des achats d'électricité et de gaz (environ +100 MCHF tant par rapport à 2021 qu'au budget 2022, soit +39%), constitue le principal fait marquant des comptes de gestion 2022.

Son corollaire direct se lit dans l'évolution des produits qui ont également été sensiblement supérieurs à ceux du budget et du réel 2021 (respectivement +85 MCHF et +83 MCHF, soit +9%). L'augmentation des revenus a principalement résulté de i) la hausse des prix de vente des contrats d'électricité en offres de marché, et ii) l'effet des hausses tarifaires gaz de novembre 2021 et mai 2022, décidées au regard de la situation sur les marchés des énergies (après l'élaboration du budget). La hausse des produits n'a toutefois pas permis de compenser celle des coûts d'approvisionnement.

La résilience de l'entreprise face à la crise énergétique aura toutefois permis de limiter les répercussions de l'envolée des prix sur les marchés pour les clients au tarif. En l'absence de hausse tarifaire sur la partie énergie électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'entreprise a utilisé tout au long de l'année le Fonds de péréquation pluriannuelle pour l'électricité, afin de couvrir l'écart entre les coûts d'approvisionnement et les tarifs en vigueur. Sur le gaz, SIG a par ailleurs pris la décision de limiter l'augmentation tarifaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en utilisant une partie de son résultat 2022.

L'entreprise a également observé des effets climatiques importants sur ses activités durant l'année écoulée. En raison de températures plus élevées, les volumes de gaz et de thermique ont diminué respectivement d'environ 340 GWh (soit -12%) et 80 GWh (soit -17%) par rapport à 2021. Parallèlement, ces conditions climatiques ont généré une hausse de la consommation d'eau, dans une proportion plus limitée (3 à 4%).

Les charges d'exploitation ont été supérieures aux prévisions du budget (+13 MCHF, +3%) et à 2021 (+7 MCHF, +2%), en raison, principalement, d'un volume d'activité en hausse, de l'augmentation des prix de certaines matières premières nécessaires à l'exploitation, et de la requalification comptable de certaines dépenses en exploitation (précédemment à l'actif du bilan).

#### Comptes de gestion 2022 (en MCHF) <sup>(a)</sup>

|  | Réel<br>2021 | Budget<br>2022 | Réel<br>2022 |
|--|--------------|----------------|--------------|
| <b>Produits</b>  | 956          | 954            | <b>1 039</b> |
| Achats d'énergies                                      | -251         | -253           | <b>-352</b>  |
| Charges d'exploitation                                 | -381         | -376           | <b>-389</b>  |
| Recherche et développement                             | -17          | -12            | <b>-3</b>    |
| Autres charges et redevances                           | -75          | -79            | <b>-79</b>   |
| <b>Résultat d'exploitation - EBITDA <sup>(b)</sup></b> | <b>231</b>   | <b>235</b>     | <b>215</b>   |
| Amortissements   | -165         | -166           | <b>-165</b>  |
| Charges financières nettes                             | -13          | -16            | <b>-13</b>   |
| Prélèvement propriétaires                              | -10          | -10            | <b>-10</b>   |
| <b>Résultat de gestion</b>                             | <b>43</b>    | <b>43</b>      | <b>28</b>    |
| <b>Investissements</b>                                 | <b>225</b>   | <b>270</b>     | <b>212</b>   |
| <b>Endettement net</b>                                 | <b>409</b>   | <b>447</b>     | <b>413</b>   |

(a) Hors effets de la consolidation des sociétés du groupe sauf pour l'endettement net

(b) Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization

Au sein de ces charges, la masse salariale a été globalement maîtrisée à 267 MCHF, contre un budget de 270 MCHF et un réel 2021 de 271 MCHF. Souhaitant capitaliser sur le succès de la mobilisation des collaborateurs-trices autour du projet Leviers de performance, qui s'est achevé en 2020, et dans une volonté de sobriété économique faisant partie intégrante de la Responsabilité sociétale de l'entreprise, SIG a lancé, en 2022, le projet Performance responsable dont un des volets vise la maîtrise des charges à moyen-long terme.

Enfin, les charges de Recherche et développement ont très fortement diminué, tant par rapport à 2021 qu'au budget. L'année 2021 avait été marquée par une vaste étude sismique en trois dimensions, menée durant le dernier trimestre dans tout le canton ; cette étude avait alors généré des dépenses importantes (charges de 12 MCHF sur un total pour cette activité de 17 MCHF). Alors que le budget prévoyait la réalisation de deux forages de grande profondeur, l'entreprise a préféré différer la réalisation de ces derniers en 2023, afin de tenir compte des enseignements de l'étude sismique dont les données ont été exploitées durant l'année 2022.

Sur la base de ces différents éléments, le résultat d'exploitation de SIG s'est élevé à 215 MCHF, soit un niveau en retrait de 16 MCHF (-7%) par rapport à 2021 et inférieur au budget de 19 MCHF (-8%). L'évolution du résultat d'exploitation a directement influencé celle du résultat de gestion qui, à 28 MCHF, s'est établi à -15 MCHF tant par rapport à 2021 qu'au budget (effet de la baisse du résultat d'exploitation légèrement compensé par des charges financières et des amortissements inférieurs au budget).

### Des investissements à un niveau soutenu, mais inférieurs au budget

Malgré les effets de la crise énergétique, SIG a maintenu un niveau soutenu d'investissements en 2022 (212 MCHF), même si celui-ci s'est inscrit en léger retrait par rapport à 2021 (-12 MCHF, -5%). L'écart par rapport au budget est plus conséquent (-58 MCHF, -21%), l'année 2022 ayant été marquée par des retards de diverses natures sur des projets majeurs.

En 2022, l'entreprise a dédié 86 MCHF d'investissements au renouvellement et à l'extension de ses réseaux et ouvrages existants (électricité, gaz, eau potable, eaux usées et télécom), afin de continuer à garantir la fiabilité, la qualité et la sécurité des prestations rendues dans le cadre de ses missions historiques. Ce niveau d'investissements est stable par rapport à 2021.

En parallèle, SIG a accru son engagement en faveur de la transition énergétique, en investissant près de 90 MCHF dans les énergies renouvelables, principalement pour le développement des réseaux thermiques (83 MCHF). Sur ces 83 MCHF, 56 MCHF ont été dédiés au projet GeniLac, notamment pour la station de pompage du Vengeron et les travaux réalisés dans le secteur Aéroport-Grand Saconnex (liaison « Axe Stratégique Réseau»). En complément, 21 MCHF ont été investis dans le périmètre du futur réseau structurant GeniTerre, notamment pour les liaisons Cherpines-Palettes-CEVA et dans les secteurs Meyrin, le Lignon, la Forêt et Palettes. Enfin, environ 7 MCHF ont été dépensés pour des projets réalisés avec CAD Léman (Belle-Terre, Conches, Surville). Le reste des investissements dans les énergies renouvelables a été consacré aux domaines solaire (4 MCHF) et hydraulique (2 MCHF).

#### Investissements en MCHF (hors filiales)

|                           | Réel<br>2021 | Réel<br>2022 |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Electricité               | 41           | 40           |
| Gaz                       | 8            | 6            |
| Eau potable               | 13           | 14           |
| Eaux usées                | 16           | 18           |
| Télécom                   | 8            | 7            |
| Thermique                 | 82           | 83           |
| Photovoltaïque            | 5            | 4            |
| Hydraulique               | 3            | 2            |
| Cheneviers IV             | 20           | 10           |
| Divers énergies / déchets | 4            | 6            |
| Autres infrastructures    | 20           | 22           |
| Financiers                | 5            | 1            |
| <b>Total</b>              | <b>225</b>   | <b>212</b>   |

12

En 2022, 10 MCHF ont été affectés au projet de construction de la nouvelle usine de traitement et de valorisation des déchets du canton (Cheneviers IV). En raison de problématiques financières mais également techniques, le projet a été confronté à des reports de travaux concernant la construction de la zone sud, expliquant un niveau d'investissements très inférieur à ce qui était prévu dans le budget (38 MCHF).

Enfin, SIG a investi environ 22 MCHF dans ses autres infrastructures (dont près de 65% pour son réseau et ses applications informatiques).

Globalement, le montant d'investissements s'est établi au niveau de l'EBITDA, soit un niveau conforme à la limite fixée (ratio inférieur ou égal à 1.2).

### ➔ Un endettement maîtrisé

Grâce à une performance maîtrisée dans un contexte particulièrement difficile, l'entreprise a maintenu un niveau d'endettement net stable en 2022 (413 MCHF contre 409 MCHF fin 2021). Elle a réussi à atteindre ce résultat tout en ayant contracté, à mi-année 2022, une première tranche de financement de 70 MCHF (sur les 500 MCHF autorisés par le Conseil d'Etat pour la période 2022-2026) à des conditions attractives (taux de 1.5% sur 20 ans).

Cette stabilité de l'endettement net a permis, malgré la dégradation de l'EBITDA par rapport à 2021, de conserver un ratio

« Dette nette / EBITDA » (mesurant la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette) à un niveau performant de 1.9 année, en ligne avec l'objectif fixé. Le ratio dette nette / capitaux propres a, quant à lui, atteint 22%, un niveau très performant lié à l'augmentation significative des capitaux propres. SIG peut ainsi envisager sereinement la poursuite de sa campagne de financement au service d'une société durable et connectée.

### ➔ Des versements aux propriétaires honorés

En 2022, SIG a versé 34 MCHF de redevances pour l'utilisation du domaine public, à l'Etat, la Ville de Genève et aux Communes. C'est un montant légèrement inférieur à celui budgété, en raison, principalement, de moindres volumes d'électricité distribués.

SIG a également versé à ses propriétaires 5 MCHF au titre de la rémunération sur le capital de dotation, et a comptabilisé dans ses comptes de gestion 2022 une charge de 10 MCHF au titre de l'attribution d'une part du résultat de SIG à ses propriétaires.

Le total de ces trois contributions, soit 49 MCHF en 2022, réparti entre tous les propriétaires, s'ajoute aux 22 MCHF d'autres redevances versées à l'Etat.

## Partenariats et prises de participations

**Conformément aux dispositions de la Convention, le portefeuille de participations existantes ainsi que les éventuelles nouvelles prises de participations sont gérés en prenant en considération l'alignement stratégique de ces sociétés avec SIG, les risques qu'elles représentent et leur respect des règles de bonne gouvernance.**

Le rapport annuel des participations, soumis à la Direction générale ainsi qu'au Conseil d'administration deux fois par an, présente le portefeuille des participations sous les angles financier, stratégique et opérationnel.

Une revue de la cartographie des risques des participations est par ailleurs réalisée annuellement, en collaboration avec le Directeur des risques et du contrôle interne.

Toute nouvelle acquisition potentielle est évaluée selon son alignement avec la stratégie de SIG, ainsi qu'en fonction de critères définis dans une directive interne prenant en considération sa gouvernance, ses éléments financiers-clés, la prise en compte d'alternatives à l'acquisition, ainsi que les éventuelles modalités de sortie.

En 2022, le Conseil d'administration de l'entreprise a validé l'entrée de SIG au capital de la société Smart Data Energie SA, à hauteur de 35%. L'objectif de cette prise de participation est d'optimiser l'achat des compteurs intelligents, dont SIG doit assurer le déploiement d'ici à fin 2027, ainsi que l'exploitation future de leurs données en mutualisant les coûts y afférents avec d'autres gestionnaires de réseaux romands.

## Objectifs sociaux et environnementaux internes à l'entreprise

### Sur l'axe social, les objectifs fixés par la Convention visent à garantir i) des conditions de travail adéquates, ii) la sécurité au travail et iii) la satisfaction des client-es.

Les objectifs sociaux sont notamment mesurés par les indicateurs suivants :

- ▶ *Nombre d'accidents professionnels dans l'année*  
SIG a enregistré 44 accidents professionnels en 2022, soit un chiffre bien inférieur à l'objectif maximum de 59 fixé pour l'année écoulée. Par ailleurs, il est important de souligner que 43 d'entre eux ont concerné des accidents « sans gravité ». Comme en 2021, les déplacements ont constitué la première cause d'accidents (34%).
- ▶ *Absentéisme des collaborateurs-trices*  
Le taux d'absentéisme a atteint 5.2% en 2022, soit un niveau légèrement inférieur à l'objectif fixé à 4.9% pour l'année écoulée. Ce résultat est principalement dû à des absences de longue durée. A contrario, le taux d'absence courte durée, également suivi par l'entreprise, est resté à un niveau conforme à l'objectif fixé.
- ▶ *Nombre de cas de conditions de travail non conformes à la législation ainsi qu'aux conventions de branche (mesure effectuée avec le Bureau de contrôle des chantiers et l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail), afin de s'assurer du respect, par les sous-traitants, des conditions de travail*  
L'objectif maximum de 5% a été atteint, avec un résultat d'environ 2% pour 2022. Il a été observé six dérives qualifiées de mineures ainsi qu'une majeure (non-respect, par un sous-traitant, de l'interdiction de travailler le week-end lors de travaux de fouilles).
- ▶ *Taux de satisfaction des collaborateurs-trices*  
Les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des collaborateurs-trices de SIG au début de l'année 2022, ont mis en évidence un taux de satisfaction de 81%, largement supérieur à l'objectif de 75% fixé pour l'année écoulée.

- ▶ *Offre de formation adéquate permettant aux collaboratrices-trices de maintenir leur employabilité*  
L'objectif 2022, fixant à 70% le pourcentage de collaborateurs-trices devant suivre au moins une formation dans l'année, a été atteint avec un taux de 90%, notamment grâce aux formations obligatoires en matière de sécurité au travail, harcèlement et évolution des compétences.
- ▶ *Nombre de places d'apprentissage offertes*  
L'objectif de 4.0% d'apprenti-es sur le total de l'effectif, fixé pour 2022, a été dépassé. Le taux s'est établi à 4.5%, représentant 61 places d'apprentissage à la rentrée 2022.
- ▶ *Ratio de client-es extrêmement satisfait-es ou très satisfait-es*  
58% des client-es se sont déclarés très ou extrêmement satisfait-es de SIG dans le cadre de l'enquête de satisfaction réalisée en 2022. Ce résultat, très en-deçà de l'objectif de 70%, est également en nette baisse depuis 2 ans (70% en 2020, 66% en 2021). Les principales sources de mécontentement concernent la complexité administrative pour effectuer des démarches et le manque de clarté des factures SIG. Plusieurs actions ont été initiées dès le début de l'année 2023, afin de corriger ces motifs d'insatisfaction. Celles-ci concernent notamment i) l'optimisation de plusieurs processus internes à SIG, afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les client-es, respecter les délais annoncés, et renforcer la qualité de l'information, ainsi que ii) l'ajout d'un axe client-es dans les objectifs de l'entreprise, afin de placer les client-es au centre des préoccupations de l'ensemble des collaboratrices-trices.

### Sur l'axe environnemental, les objectifs internes fixés à SIG dans la Convention s'inscrivent principalement dans le cadre du programme d'augmentation de l'efficacité énergétique de ses infrastructures, mis en place par SIG depuis plusieurs années, ainsi que dans les actions mises en œuvre pour réduire les déchets et améliorer le tri dans l'entreprise.

La mise en œuvre des améliorations énergétiques des ouvrages et bâtiments de SIG présente un bilan satisfaisant pour l'année 2022. L'objectif de réduction de la consommation d'électricité sur les installations SIG, fixé à 1.25 GWh, a été largement atteint avec une économie de 2.97 GWh. Depuis 2012, SIG a réduit sa consommation d'électricité de 25 GWh, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 8'300 ménages.

Les émissions de gaz à effet de serre CO<sub>2</sub> de SIG ont été également réduites en 2022, de 1'210 tCO<sub>2</sub> (par rapport à un objectif de 1'000 tCO<sub>2</sub>).

En matière de réduction du volume de déchets urbains incinérables et d'amélioration du tri, les résultats 2022 n'ont pas été satisfaisants. Malgré l'installation de nouveaux éco-points, l'objectif de 70% de déchets urbains recyclés n'a pas été atteint (taux réalisé : 59%) et le poids des déchets incinérables a augmenté de 5% par rapport à 2021, alors qu'une baisse de 5% était attendue sur la même période. Un suivi plus fréquent de ces deux objectifs durant l'année, ainsi que des campagnes de sensibilisation auprès des collaborateurs-trices mais également des équipes de nettoyage, seront mis en place dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

SIG vise aussi le soutien de ses collaborateurs-trices à la mobilité douce. Le taux d'atteinte de l'objectif du plan mobilité 2022 a été de 80% (cible de 100%). L'enquête sur la part modale de la mobilité douce et des transports collectifs pour les déplacements professionnels ou les trajets domicile-travail, a été reportée à 2023.

Des actions spécifiques visant notamment une augmentation des abonnements de transports publics, une réduction de l'utilisation des parkings sur site, ou encore une campagne de sensibilisation sur la mobilité douce, sont prévues en 2023.

## Stratégie

Fort de son savoir-faire dans la gestion des réseaux d'énergies et d'eaux, ainsi que dans l'élimination des déchets, SIG assure les services quotidiens essentiels aux entreprises et aux particuliers du canton de Genève. L'entreprise développe également des quartiers intelligents pour fournir à ses client-es des solutions fiables, efficaces, innovantes et respectueuses de l'environnement. La vision de SIG est, en tant que référence de la transition énergétique suisse, d'être un acteur industriel engagé pour le développement d'une société durable et connectée.

Pour atteindre cet objectif, l'entreprise oriente ses actions et projets autour de six lignes de force (Satisfaction client-es, Pérennité économique, Transition environnementale, Outil industriel, Potentiel humain et Transformation numérique) qui définissent ses priorités :

- ▶ Se focaliser sur les besoins de ses client-es et parties prenantes ;
- ▶ Consolider sa pérennité économique dans le respect de sa mission ;
- ▶ Accélérer la transition énergétique et environnementale à Genève ;
- ▶ Valoriser son outil industriel, sa fiabilité et son caractère multifluides ;
- ▶ Construire son avenir à partir de l'humain ;
- ▶ Exploiter le potentiel du monde numérique et technologique.

Ces lignes de force sont toutes connectées et leur mise en œuvre doit concourir à leur renforcement mutuel.

La Convention s'inscrit en totale cohérence avec la stratégie puisqu'elle :

- ▶ Renforce la ligne de force « Satisfaction client-es », en clarifiant la gouvernance dans les tâches d'intérêt public de SIG, et en favorisant un cadre stable dans lequel l'entreprise contribue à la politique énergétique cantonale. De ce fait, la Convention consolide notre position de partenaire privilégié des propriétaires de SIG ;
- ▶ Fixe des objectifs généraux, en cohérence avec les objectifs d'entreprise, sur les trois axes du développement durable, renforçant ainsi les lignes de force « Pérennité économique », « Transition environnementale » et « Potentiel humain » ;
- ▶ Rappelle, par les objectifs sectoriels qu'elle fixe, que SIG est une entreprise fondamentalement industrielle qui se doit de fournir des prestations fiables et de qualité pour chacune de ses activités (ligne de force « Outil industriel »). La capacité de SIG à exploiter le potentiel numérique (données, réseaux smart, etc.), dans ses réseaux et ouvrages (ligne de force « Transformation numérique »), sera déterminante pour développer de nouveaux services et renforcer la performance de son outil industriel.

 **Annexe 1**

## Tâches d'intérêt public

|  | Disponible<br>2020-2024 | Demandé<br>en 2022 | Demandé<br>à fin 2022 |
|--|-------------------------|--------------------|-----------------------|
| <b>1. Economies d'énergie</b>  | <b>100.0</b>            | <b>16.5</b>        | <b>53.7</b>           |
| éco21 consommation électrique et thermique   | 85.0                    | 16.3               | 53.5                  |
| éco21 activation des parties prenantes   | 15.0                    | 0.2                | 0.2                   |
| <b>2. Géothermie</b>   | <b>26.0</b>             | <b>4.8</b>         | <b>23.9</b>           |
| Poursuite du programme GEothermies (prospection et exploration)  | 26.0                    | 4.8                | 23.9                  |
| <b>3. Solaire</b>  | <b>11.0</b>             | <b>4.6</b>         | <b>4.6</b>            |
| Mesures d'encouragement pour accélérer le développement du solaire dans le canton  | 11.0                    | 4.6                | 4.6                   |
| <b>4. Production hydroélectrique</b>   | <b>4.0</b>              | <b>0.1</b>         | <b>0.5</b>            |
| Mise en œuvre des mesures d'assainissement des barrages issues de la planification stratégique cantonale                                 | 4.0                     | 0.1                | 0.5                   |
| <b>5. Réseaux thermiques</b>   | <b>100.0</b>            | <b>34.0</b>        | <b>162.0</b>          |
| Déploiement des réseaux thermiques structurants  | 95.0                    | 34.0               | 162.0                 |
| Accompagnement du déploiement des réseaux thermiques structurants  | 5.0                     | 0.0                | 0.0                   |
| <b>6. Formation, données, prospective</b>  | <b>15.0</b>             | <b>1.0</b>         | <b>2.6</b>            |
| Formation et Recherche et développement  | 10.0                    | 0.7                | 1.9                   |
| Etudes prospectives sur le système énergétique du canton et outils de suivi  | 5.0                     | 0.3                | 0.7                   |
| <b>7. Gestion des déchets</b>  | <b>47.0</b>             | <b>5.7</b>         | <b>16.9</b>           |
| éco21 déchets & économie circulaire  | 25.0                    | 2.6                | 6.6                   |
| Recyclage des mâchefers  | 4.0                     | 0.1                | 0.3                   |
| Transport fluvial des déchets / Dragage du Rhône et de l'Arve  | 16.5                    | 2.3                | 8.4                   |
| Pôle vert de Châtillon   | 1.5                     | 0.7                | 1.6                   |
| <b>8. Mobilité électrique</b>  | <b>16.0</b>             | <b>6.5</b>         | <b>9.0</b>            |
| Favoriser le développement de l'électromobilité sur le canton  | 16.0                    | 6.5                | 9.0                   |
| <b>9. Divers</b>   | <b>6.0</b>              | <b>1.2</b>         | <b>3.2</b>            |
| Exploitation du jet d'eau pour le maintien d'un symbole touristique du canton de Genève, à un fonctionnement optimal                     | 4.5                     | 0.9                | 2.4                   |
| Proposer une tarification de l'eau potable favorable au secteur primaire, permettant une production genevoise de qualité et de proximité | 1.5                     | 0.3                | 0.9                   |
| <b>Total TIP</b>   | <b>325</b>              | <b>74</b>          | <b>277</b>            |

## Annexe 2

## Indicateurs de suivi des objectifs (1/4)

| Chapitre CVO                                | Objectif  | Indicateur  | Cible 2022                              | Réalisé 2022                                |
|---|---|---|---|---|
| Prestations en matière d'énergie            | Maintenir des taux d'interruption des réseaux électricité et gaz aussi réduits que possible   | SAIDI <sup>(a)</sup> électricité (interruptions accidentelles / non planifiées)                 | < 10 min                                | 23 min                                      |
|   |   | SAIDI <sup>(a)</sup> gaz (interruptions accidentelles / non planifiées)                         | < 5 min                                 | < 3 min                                     |
|   |   | Temps d'intervention sur appel en cas de fuite de gaz   | ≥ 95% des interventions dans les 45 min | 96%   |
| Electricité                                 | Assurer un approvisionnement du canton en électricité 100% renouvelable   | Alimentation d'électricité garantie 100% renouvelable sur le canton                             | 100%                                    | 100%  |
|   |   | Production d'électricité renouvelable sur ouvrages SIG, y compris SFMCP <sup>(b)</sup> , en GWh | 728                                     | 637   |
| Réduction de la consommation d'énergies     | Réduire la consommation électrique du canton de Genève chez les client-es de SIG avec le programme éco21  | Réduction de la consommation électrique en GWh  | 15                                      | 17  |
| Développement des énergies renouvelables    | Maximiser la performance des ouvrages hydroélectriques  | Pourcentage d'eau turbinée  | > 99%                                   | Verbois 99.9%<br>SFMCP <sup>(b)</sup> 99.9% |
|   | Mener une politique active de certification des ouvrages, afin de valoriser l'énergie produite comme renouvelable, d'origine locale, et respectueuse de l'environnement | Maintien de toutes les certifications de production   | 100%                                    | 100%  |
|   | Augmenter la part de biogaz, de l'hydrogène ou de gaz de synthèse (gaz décarboné) dans le réseau de distribution de gaz naturel   | GWh de gaz décarboné dans le réseau de distribution de gaz naturel                              | 17                                      | 17  |
| Energie solaire photovoltaïque et thermique | Augmenter la part de chaleur d'origine renouvelable distribuée sur le canton  | Emissions de CO <sub>2</sub> / kWh vendu (réseau SIG-CADIOM)                                    | 120 g                                   | 103 g                                       |
|   | Augmenter la puissance installée cumulée des installations solaires selon le plan de développement solaire SIG  | MWc installés totaux SIG, y compris consortium avec la FTI                                      | 27                                      | 26  |

<sup>(a)</sup> « System Average Interruption Duration Index » : indice international (durée moyenne en minutes par an et par client-e) mesurant les coupures impactant les consommateurs finaux dans la zone d'approvisionnement du gestionnaire de réseau.

<sup>(b)</sup> Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny



 Annexe 2

## Indicateurs de suivi des objectifs (2/4)

| Chapitre CVO  | Objectif  | Indicateur   | Cible 2022               | Réalisé 2022                  |
|---|---|--|--------------------------|-------------------------------|
| Eau potable   | Garantir la potabilité de l'eau   | Rapport entre l'ensemble des paramètres mesurés de potabilité de l'eau et ceux déclarés non-conformes (sur les réseaux EP)   | ≤ 5 %                    | 0.7%                          |
|   | Maintenir un temps d'interruption de fourniture d'eau potable aussi réduit que possible   | Temps d'interruption de fourniture multiplié par le nombre de clients (compteurs) interrompus  | < 5'500 h                | 6'841 h                       |
|   | Garantir l'approvisionnement de la population en eau potable en temps de crise  | Plans d'alimentation à jour selon l'OAEC (Ordonnance féd. sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise) couvrant les 44 communes (hors Céligny) et la totalité de la population du canton | 100 %                    | 100 %                         |
| Eaux usées  | Respecter les normes en matière de rejets des STEP  | Taux de paramètres conformes à la réglementation, pondéré par le nombre d'équivalents-habitants traités pour l'ensemble des STEP   | ≥ 80 %                   | 88 %                          |
| Valorisation et incinération des déchets                          | Valoriser l'énergie issue de l'incinération des déchets (Cheneviers) en chaleur et / ou en électricité  | % de l'énergie contenue dans les déchets valorisée sous forme thermique ou électrique  | 45 %                     | 48 %                          |
| Réalisation de l'usine Cheneviers IV                              | Poursuivre les études et mesures relatives au remplacement de l'usine des Cheneviers en vue d'un remplacement en 2024 au plus tôt                         | Avancement du projet Cheneviers IV selon calendrier annuel prévisionnel  | ≥ 90 %                   | Non applicable <sup>(c)</sup> |
| Bois usagé  | Poursuivre les études et mesures relatives à la définition puis la construction de la CCF <sup>(d)</sup> Bois usagé en vue d'une mise en service dès 2024 | Validation de l'étude détaillée et décision investissement en 2021. Obtention de l'autorisation de construire en 2024  | Etude détaillée réalisée | Etude détaillée en cours      |
| Programme d'encouragement à la réduction des déchets incinérables | Contribuer à la réduction de la production cantonale de déchets incinérables (éco21 déchets)  | Réduction des déchets incinérables produits en T/an  | 5'300                    | 2'120                         |
| Mobilité électrique   | Mettre en œuvre la stratégie d'électromobilité 2030   | Nombre de points de recharge électrique installés sur le domaine public  | 173                      | 91                            |
| Gestion économique de l'entreprise                                | Optimiser les coûts de l'entreprise   | Mise en place d'une démarche RSE <sup>(e)</sup> avec un chantier dédié à la sobriété économique  | Non applicable           |                               |

<sup>(c)</sup> Mise en service de la nouvelle usine reportée en 2029<sup>(d)</sup> Centrale chaleur force<sup>(e)</sup> Responsabilité sociétale des entreprises

➔ Annexe 2

## Indicateurs de suivi des objectifs (3/4)

| Chapitre CVO                              | Objectif  | Indicateur   | Cible 2022                                    | Réalisé 2022 |
|---|---|--|---|--------------|
| Endettement et flux de trésorerie des SIG | Préserver un niveau d'endettement raisonnable afin de pouvoir lever des fonds dans de bonnes conditions                   | Ratio dette nette / EBITDA (multiple)  | 1.9   | <b>1.9</b>   |
|   |   | Ratio investissements / EBITDA   | ≤1.2  | <b>1</b>     |
|   |   | Ratio dette nette / capitaux propres (chiffres consolidés)   | ≤90%  | <b>22%</b>   |
| Conditions de travail                     | Pratiquer une politique RH favorisant la confiance et l'engagement des collaborateurs-trices envers les parties prenantes | Résultat de l'enquête annuelle de satisfaction des collaborateurs-trices   | ≥75% de taux de satisfaction                  | <b>81%</b>   |
|   | Offrir des conditions de formation permettant aux collaborateurs-trices de maintenir leur employabilité dans et hors SIG  | Pourcentage de collaborateurs-trices ayant suivi au moins une formation dans l'année (hors apprenties)                             | ≥70%  | <b>90%</b>   |
|   | Offrir un nombre de places d'apprentissage équivalent à 4% du nombre de postes de travail                                 | Nombre de places offertes par an   | 4% de l'effectif                              | <b>4.5%</b>  |
|   | Prévenir et gérer l'absentéisme des collaborateurs-trices   | Taux d'absence (maladies, AP, ANP)   | ≤4.9%   | <b>5.2%</b>  |
|   | Veiller à préserver l'intégrité physique des collaborateurs-trices dans le cadre de l'exercice de leur travail            | Nombre d'accidents professionnels (≤moyenne des 4 dernières années)  | ≤59   | <b>44</b>    |
| Environnement                             | Diminuer la consommation interne d'énergie de SIG (électricité et chaleur)  | Réduction de la consommation d'électricité (en MWh)  | 1'250   | <b>2'970</b> |
|   |   | Réduction des émissions de CO <sub>2</sub>   | 1'000   | <b>1'210</b> |
|   | Réduire le volume des déchets urbains incinérables de SIG   | Poids des déchets incinérables par an et par employé-e SIG   | -5%   | <b>+5%</b>   |
|   |   | Mesures mises en œuvre pour diminuer la production à la source (exemple : limitation des emballages/vaisselle plastiques jetables) | Taux de réalisation du plan d'actions déchets | <b>70%</b>   |
|   |   | Taux des déchets urbains recyclés (%)  | ≥70%  | <b>59%</b>   |
|   | Améliorer le tri des déchets de SIG   | Mesures mises en œuvre pour augmenter le taux de recyclage des déchets   | Taux de réalisation du plan d'actions déchets | <b>70%</b>   |

 Annexe 2

## Indicateurs de suivi des objectifs (4/4)

| Chapitre CVO                                    | Objectif  | Indicateur   | Cible 2022                                | Réalisé 2022                                    |
|---|---|--|---|---|
| Environnement<br>(suite)                        | Diminuer l'impact environnemental des déplacements pendulaires et professionnels des collaborateurs-trices de SIG   | Mesures mises en œuvre pour augmenter la part modale de la mobilité douce et des transports collectifs   | 100% de réalisation du PDM <sup>(1)</sup> | <b>80% de réalisation du PDM <sup>(1)</sup></b> |
|   |   | Part modale de la mobilité douce et des transports collectifs pour les déplacements professionnels ou les trajets domicile-travail   | Réaliser l'enquête mobilité               | <b>Pas d'enquête réalisée en 2022</b>           |
|   | Réduire au maximum les pollutions atmosphériques de l'usine des Cheneviers  | Rapport entre le nombre de moyennes journalières conformes et le nombre de moyennes journalières pour les émissions de 5 polluants dans l'atmosphère (poussières, dioxyde de soufre, acide chlorhydrique, monoxyde de carbone, oxydes d'azote) | ≥ 99%                                     | <b>99.5%</b>                                    |
| Bonnes pratiques intégrant la dimension clients | Augmenter la part des client-es SIG consommant une électricité plus respectueuse de l'environnement que le produit de référence   | % de client-es SIG ayant opté pour une électricité plus respectueuse de l'environnement que le produit de référence  | + 5%                                      | <b>1%</b>                                       |
|   | Contribution à la réduction des émissions de CO <sub>2</sub> du canton de Genève selon le Pacte climatique SIG  | Réduction des émissions de gaz à effet de serre en TCO <sub>2</sub> (cumul)  | 24'145                                    | <b>24'129</b>                                   |
|   | Maintenir et développer la satisfaction des client-es à l'égard des prestations et l'image de l'entreprise  | Taux résultant de l'enquête de satisfaction client-es sur les produits, services, images et réputation de SIG  | ≥ 70%                                     | <b>58%</b>                                      |
| Loyauté et conformité aux pratiques             | Augmenter la part des marchés publics intégrant les principes du développement durable  | Taux des marchés publics intégrant les principes du développement durable (%)  | 100%                                      | <b>100%</b>                                     |
|   | Veiller à assurer et à faire respecter par les sous-traitants des conditions de travail conformes à la législation fédérale et cantonale ainsi qu'aux conventions de la branche | Entreprises mandatées par SIG et contrôlées par le BCC (Bureau de Contrôle des Chantiers) et / ou l'OCIRT en infraction de sous-enchère par rapport à la CCT ou aux usages en lien avec des travailleurs locaux ou détachés                    | < 5%                                      | <b>2%</b>                                       |
| Alimentation durable                            | Augmenter la consommation de produits locaux labellisés GRTA <sup>(2)</sup> pour les marchés de restauration attribués de gré à gré   | Taux d'utilisation de produits labellisés GRTA sur l'ensemble des produits utilisés dans les restaurants du personnel à SIG  | Pas de valeur en 2022                     |   |

<sup>(1)</sup> Plan de mobilité<sup>(2)</sup> Genève Région - Terre Avenir

**Présidence**

Michel Balestra  
Président de SIG  
michel.balestra@sig-ge.ch

**Direction générale**

Christian Brunier  
Directeur général de SIG  
christian.brunier@sig-ge.ch

**Finances**

Céline Gauderlot  
Directrice exécutive Finances de SIG  
celine.gauderlot@sig-ge.ch

**Adresse de SIG**

Chemin du Château-Bloch 2  
1219 Le Lignon

**Correspondance**

SIG, Case postale 2777  
1211 Genève 2

**Service clients SIG**

Tél. 0844 800 808

[sig-ge.ch](http://sig-ge.ch)